



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)**
**Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**
Division du Centre d'investissement

GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU NIGER

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA
TCP/NER/2908 (I)
(NEPAD Ref. 05/24 F)

Volume I de VI

**PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT
À MOYEN TERME (PNIMT)**

Avril 2005

NIGER: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Programme national de mobilisation des eaux et de développement des cultures irriguées (PME/DCI)

Volume III: Programme national de lutte contre la dégradation des terres et la désertification (PLDT/D)

Volume IV: Programme national de développement des infrastructures rurales (PNDIR)

Volume V: Programme de renforcement de la sécurisation des productions agropastorales (PRSPA)

Volume VI: Programme d'appui à la recherche et au développement des filières (PARFIL)

NIGER

Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) dans le cadre du NEPAD–PDDAA

Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
<i>Préambule</i>	1
I. INTRODUCTION.....	3
A. Economie, pauvreté et sécurité alimentaire	3
B. Agriculture et secteur rural	4
<i>(i) Cadre général</i>	<i>4</i>
<i>(ii) Environnement institutionnel</i>	<i>5</i>
<i>(iii) Services financiers ruraux</i>	<i>6</i>
C. Cadre stratégique	7
<i>(i) Objectifs et stratégie du gouvernement.....</i>	<i>7</i>
<i>(ii) Stratégie des principaux bailleurs de fonds.....</i>	<i>9</i>
D. Principaux programmes et projets en exécution et en préparation	11
II. CONTRAINTES, OPPORTUNITÉS ET LEÇONS TIRÉES DE L'EXPÉRIENCE.....	14
A. Contraintes et opportunités du secteur rural.....	14
<i>(i) Contraintes principales</i>	<i>14</i>
<i>(ii) Principaux atouts et opportunités</i>	<i>16</i>
B. Performance des projets exécutés et leçons pour le futur	17
III. LIGNES DIRECTRICES DU PNIMT.....	20
A. Cadre général.....	20
B. Secteurs fondamentaux (piliers) du PDDAA du NEPAD	21
C. Domaines prioritaires d'investissement du PNIMT au Niger	21
D. Critères de sélection des programmes et des projets.....	25
E. Identification de projets et de programmes prioritaires	26
IV. BESOINS EN FINANCEMENT	29
A. Coût indicatif du programme (PPIB)	29
B. Financement du secteur rural 2002–2003.....	30
C. Prévisions du financement du secteur rural 2004–2008.....	31
V. SUIVI ET ÉVALUATION	32
ANNEXES.....	35
Annexe 1: Données macro-économiques	1
Annexe 2: Données agricoles.....	1
Annexe 3: Programmes de la SDR par axe du PDDAA	1
Annexe 4: Estimation provisoire des budgets des projets par programme de la SDR.....	1
Annexe 5: Projets en cours par bailleurs de fonds.....	1
Annexe 6: Idées de projets proposées à l'atelier	1
Annexe 7: Résumé du compte-rendu de l'atelier de validation du PNIMT.....	1

Annexe 8: Liste des références 1

Equivalence monétaire

510 FCFA = 1\$EU

Abréviations

ABN	Autorité du Bassin du Niger
ADM	Ader–Douchi–Maggia
AEP	Alimentation en eau potable
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BID	Banque islamique de développement
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque ouest–africaine de développement
CAS	<i>Country Assistance Strategy</i>
CEA	Commission économique pour l’Afrique
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CONACOP	Confédération nationale des coopératives
IDH	Indice de développement humain
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
ODM	Objectifs de développement du millénaire
PAM	Programme alimentaire mondial
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PGRN	Programme de gestion des ressources naturelles
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
PNGSA	Programme national global de sécurité alimentaire
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPIB	Profil de projet d’investissement bancable
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRE	Programme de relance économique
PRSA	Programme régional de sécurité alimentaire
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
RNB	Revenu national brut
SDR	Stratégie de développement rural
SNDICER	Stratégie nationale de développement de l’irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement
SNED	Stratégie nationale des énergies domestiques
SNV	Services des volontaires néerlandais
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest–africaine
UNDAF	<i>United Nations Development Assistance Framework</i>

Préambule

*Afin de renverser la tendance au déclin du secteur agricole sur le continent, les ministres africains ont adopté, à la XXII^e Conférence Régionale pour l'Afrique, le 8 février 2002 au Caire, une résolution sur les étapes clés à considérer dans le domaine agricole dans le cadre du **Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)**. Pour mettre en œuvre cette résolution, ils ont approuvé, le 9 Juin 2002, le **Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)**. La **Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique**, ratifiée par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine réunis à Maputo les 10 et 11 juillet 2003, a apporté un soutien politique fort au PDDAA. A cette occasion, les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à adopter des politiques déterminées en faveur de l'agriculture et du développement rural et à y consacrer, dans les cinq années à venir, au moins 10% de leur budget.*

*Le PDDAA définit un cadre général présentant les principaux axes d'intervention prioritaires pour restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique. Par essence, il a pour objectif de mettre en œuvre les recommandations des conférences internationales récentes sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles. Le programme repose sur **cinq piliers**, à savoir:*

- 1. Extension des superficies bénéficiant d'une gestion durable des sols et de systèmes fiables de maîtrise de l'eau;*
- 2. Amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation, pour un meilleur accès au marché;*
- 3. Augmentation de l'offre alimentaire et réduction de la faim;*
- 4. Recherche agricole, vulgarisation et adoption de technologies permettant une croissance durable de la production; et*
- 5. Développement durable de l'élevage, des pêches et des forêts.¹*

Par ailleurs, à l'invitation de la FAO, des représentants de ministres africains de l'agriculture des pays membres du Comité de mise en œuvre du NEPAD et d'autres organismes (BAD, PAM, FIDA, BM, etc.) se sont réunis le 17 septembre 2003 à Rome pour: a) discuter de la mise en œuvre du PDDAA et plus spécifiquement de l'approche à suivre pour analyser et actualiser les stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme; b) préparer des programmes nationaux d'investissements à moyen terme; c) formuler des projets bancables. Et plus spécifiquement de:

- l'approche à suivre pour analyser et actualiser les **stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme**,*
- la préparation des **Programmes nationaux d'investissement à moyen terme (PNIMT)**,*
- la formulation de **Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)**².*

¹ Le 5^e pilier ne faisait pas initialement partie du PDDAA, mais y a été ajouté pour prendre en compte l'importance de ces sous-secteurs.

² Un « *profil de projet bancable* » est ici défini comme un aperçu de projet ou de programme d'investissement rédigé d'après un format standard et visant à présenter les informations permettant sa prise en compte par des institutions financières internationales et bailleurs de fonds potentiellement intéressés ainsi que par le secteur privé, tel qu'envisagé dans la Déclaration de Maputo. Ce document devrait permettre aux partenaires d'exprimer leur intérêt de principe pour le projet proposé et son financement. Des analyses détaillées de faisabilité seraient conduites ultérieurement, conformément aux règles et procédures des partenaires financiers concernés.

*Suite à la requête du Gouvernement du Niger, un projet de PCT a été approuvé pour apporter l’assistance nécessaire à l’élaboration du PNIMT. Une version provisoire du PNIMT, élaborée par des consultants nationaux³, appuyés par des consultants internationaux⁴ en concertation avec les principaux acteurs du développement du pays et en collaboration avec les experts de la FAO⁵, a été soumise à l’**atelier national** de validation, qui s’est tenu les 10 et 11 mars 2004 à Niamey. Les participants à l’atelier ont: (i) proposé des améliorations au document; (ii) validé le PNIMT; et (iii) retenu cinq programmes bancables: a) le programme national de mobilisation des eaux et développement des cultures irriguées (PME/DCI); b) le programme national de lutte contre la dégradation des terres et la désertification (PLDT/D); c) le programme national de développement des infrastructures rurales (PNDIR); d) le programme de renforcement de la sécurisation des productions agropastorales (PRSPA); et e) le programme d’appui à la recherche et au développement des filières (PARFIL).*

Les PPIB ont été élaborés par des consultants nationaux puis révisés par un groupe d’experts techniques de la FAO. Ils font partie du présent document, qui constitue la version validée du PNIMT.

³ Consultants nationaux: MM. Aliou Kouré, A. Bankoula, B. Haidaji.

⁴ Consultants internationaux: MM. Mohamed Bourass, Michel Erésué.

⁵ Experts de la FAO: MM. Geritt Beekhuis, François Yriarte, Amadou Soumaïla.

I. INTRODUCTION

A. Economie, pauvreté et sécurité alimentaire

I.1. Le Niger est un pays totalement enclavé avec une superficie de 1 267 000 km². La population atteint environ 12,4 millions d’habitants⁶; le taux de croissance démographique est exceptionnellement élevé: 3,1% par an⁷ durant la période 1988–2001.

I.2. Au cours des dix dernières années, le Niger a connu une série de crises sociales et politiques, qui ont eu pour conséquence une dégradation des activités de production, des finances publiques et des ressources naturelles. En dépit du fait que la situation demeure difficile, elle semble se stabiliser, notamment depuis la fin des années 1990.

I.3. Le Revenu national brut (RNB) par habitant était évalué en 2001 à 180 dollars EU et l’inflation annuelle se situait en 1998 à 4%⁸. Depuis le déclin du secteur minier de l’uranium, le secteur primaire est devenu le principal pôle économique du pays. Sa contribution au Produit intérieur brut (PIB) s’est établie en moyenne à 41%, et il occupe plus de 80% de la population. Cependant, il n’a connu qu’une croissance moyenne de seulement 2,2% par an sur la période 1995–2002. Cet accroissement, peu satisfaisant, a conduit à une croissance économique moyenne de 2,5% qui reste en deçà du taux de croissance de la population. Selon la Banque mondiale, le Produit national brut (PNB) par tête a baissé de 3,1% par an durant la période 1981–1991 et de 0,4% par an durant 1991–2001⁹.

I.4. Parallèlement, le secteur informel s’est considérablement développé au détriment du secteur formel, se traduisant par une diminution substantielle des recettes de l’Etat pendant les années 1990. Cette situation a aggravé le déficit budgétaire et a donné lieu à une grave crise financière se traduisant par des dépenses publiques d’investissement très réduites et par une accumulation d’arriérés de paiements intérieurs et extérieurs. Une amélioration a été, cependant, constatée depuis l’an 2000; les recettes du budget sont passées de 10% à 12% du PIB et le montant des arriérés a été réduit. La situation et l’évolution de l’endettement du gouvernement restent particulièrement fragiles, même après la réduction de la dette dans le cadre de l’initiative «Pays pauvres très endettés» (PPTTE)¹⁰.

I.5. Le Niger figure parmi les pays les plus pauvres du monde: le pays occupe le 173^e rang sur les 174 pays classés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) selon l’Indice de développement humain (IDH). Selon une enquête budget–consommation des ménages, menée en 1994–1995, 63% de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté et 34% en dessous du seuil de pauvreté extrême. Par ailleurs, la pauvreté marque profondément les conditions de vie: environ 40% d’enfants souffrent de malnutrition; les taux de mortalité infantile et infanto–juvénile s’élèvent respectivement à environ 13% et 28%, et il est à noter que seulement 51% de nigériens avaient accès à l’eau potable en 1998. L’intensité de cette pauvreté est, en outre, plus accentuée en milieu rural qu’en milieu urbain. De plus, elle se révèle comme un phénomène qui affecte principalement les femmes, car trois personnes pauvres sur quatre sont des femmes¹¹.

I.6. Les causes de la pauvreté et de l’insécurité alimentaire, qui sont étroitement liées au type de ménages, sont nombreuses. Elles sont, entre autres, le fait de la croissance démographique, des

⁶ FAOSTAT 2004.

⁷ Résultats provisoires du recensement général de la population et de l’habitat, 2001.

⁸ “Country Assistance Strategy”, World Bank, 2003.

⁹ Les tableaux de l’annexe 1 présentent une synthèse des données macro–économiques.

¹⁰ World Bank 2003, *cit.*

¹¹ Stratégie de réduction de la pauvreté, 2002.

sécheresses successives, des mauvaises récoltes, de la dégradation du potentiel productif, de l’enclavement, du recul sensible de la solidarité et de l’entraide, de la faiblesse du capital et des revenus, et l’exode¹². A cette longue liste, il faut ajouter l’insuffisance des infrastructures commerciales, les pertes de superficies cultivables dues à l’érosion¹³, la baisse des disponibilités de financement de l’Etat, l’inaccessibilité des zones de pâturage et des points d’eau pendant la saison sèche, les maladies (sida, paludisme, etc.) et leurs corollaires telles les pertes de productivité agricole.

I.7. La sécurité alimentaire au Niger est devenue une préoccupation constante en raison des déficits céréaliers enregistrés sur de longues périodes et de façon récurrente, même si la production agricole a connu une augmentation globale au cours des 10 dernières années et que les deux dernières années ont été excédentaires. La production céréalière reste fortement tributaire des aléas climatiques et la couverture des besoins de la population se situe, le plus souvent, entre 60 et 90%.

B. Agriculture et secteur rural

(i) Cadre général¹⁴

I.8. Au Niger, l’agriculture et le secteur rural occupent la grande majorité de la population nigérienne (80%). L’agriculture est caractérisée par une grande diversité de spéculations correspondant aux potentialités naturelles des différentes régions du pays. Elle repose essentiellement sur des systèmes de production de type familial et des techniques traditionnelles peu productives: l’agriculture pluviale et irriguée, l’élevage du type extensif à semi-extensif, la pêche, la pisciculture et la production forestière.

I.9. Le climat est de type sahélien, caractérisé par deux grandes saisons dans la partie du pays à vocation agro-pastorale: une longue saison sèche qui dure huit à neuf mois et une saison pluvieuse de trois à quatre mois (juin-septembre). Les caractéristiques physiques et chimiques des sols sont peu favorables à l’agriculture. Les sols agricoles sont en grande partie des sols bruns sub-arides; ils ont une forte teneur en sable dans l’horizon de surface, une faible teneur en matière organique et en argile, ils sont carencés en phosphore et en azote et sont généralement acides. Leur capacité de rétention en eau est faible¹⁵.

I.10. Près de 1,4 million de ménages agricoles sédentaires travaillent une superficie moyenne de 2,7 hectares. Environ 12% de la superficie du territoire, soit 15 millions d’hectares sont favorables à l’agriculture. Les terres cultivées occupent 3,8 millions d’hectares et les jachères 8,9 millions d’hectares¹⁶. Les principales cultures pluviales sont le mil, le niébé et le sorgho.

I.11. Le potentiel de terres irrigables est évalué à 270 000 ha, et l’on estime que seulement 85 000 ha sont aménagés, dont 75 000 ha sont actuellement mis en valeur¹⁷. Au niveau des superficies mises en valeur, on distingue 12 000 ha d’aménagements hydroagricoles, 53 000 ha de périmètres de contre-saison, 10 000 ha de submersion contrôlée et quelques milliers d’hectares d’irrigations privées. Les cultures irriguées sont généralement pratiquées sur de petites superficies. Les superficies aménagées en collecte des eaux de ruissellement s’élèvent à environ 300 000 ha. Les principales cultures sont le

¹² Voir pour plus de détails: Stratégie de réduction de la pauvreté, *cit.*

¹³ Les pertes annuelles ont été estimées à 80 000 ha.

¹⁴ Les tableaux dans l’annexe 2 présentent les données générales sur le secteur rural.

¹⁵ Initiative pour la fertilité des sols et la collecte des eaux de ruissellement, 2003.

¹⁶ Le Programme national global de sécurité alimentaire, document préparatoire, 2004.

¹⁷ Selon le document préparatoire concernant la Stratégie nationale de développement de l’irrigation et de collecte des eaux de ruissellement.

riz, l'oignon, la tomate, les tubercules et le poivron. Un important effort reste à faire pour valoriser le potentiel irrigable pour contribuer à la sécurité alimentaire et à la promotion des exportations en vue de jeter les bases d'un développement économique durable.

I.12. L'insécurité foncière est une contrainte majeure à la réalisation d'investissements productifs et durables. Certes, le Niger a adopté en 1993 les « *Principes d'orientation du code rural* », qui énonce que « *les droits qui s'exercent sur les ressources naturelles bénéficient d'une égale protection, qu'ils résultent de la coutume ou du droit écrit* »¹⁸. Concernant l'eau, il existe de nombreuses dispositions légales, mais un grand nombre d'insuffisance perdurent et ne permettent pas des modalités claires de gestions des ressources pour l'irrigation¹⁹.

I.13. En ce qui concerne l'élevage, en 2002, le cheptel s'élevait à 9,0 millions de caprins, 7,0 millions d'ovins, 3,5 millions de bovins et 0,6 million de camélins. Le sous-secteur élevage représente 56% des revenus des produits d'exportation agricoles, alors que les produits agricoles se situent autour de 41%. L'élevage contribue de façon substantielle à la sécurité alimentaire du pays à travers les productions de viande (abattage), de lait, des œufs et des autres produits²⁰.

(ii) *Environnement institutionnel*

I.14. Le développement du secteur agricole est sous la responsabilité de plusieurs institutions qui sont, à des degrés divers, plus ou moins fortement impliquées:

- la Primature (les services du Premier Ministre) a la responsabilité d'assurer la coordination et la gestion de l'action gouvernementale pour la mise en œuvre de la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP);
- le Ministère des finances et de l'économie assure le suivi du Programme sectoriel de lutte contre la pauvreté;
- les Ministères chargés directement d'appliquer les politiques du gouvernement dans le secteur rural sont au nombre de six: (i) Ministère des ressources animales qui assure la coordination et la gestion de l'action gouvernementale pour la mise en œuvre de la Stratégie de développement rural (SDR); (ii) Ministère du développement agricole; (iii) Ministère de l'hydraulique, de l'environnement et de la lutte contre la désertification; (iv) Ministère du développement communautaire; (v) Ministère du commerce et de la promotion du secteur privé; et (vi) Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire;
- le Ministère d'Etat chargé de l'intégration africaine et des programmes du NEPAD. Ce ministère rencontre des difficultés en matière d'organisation et de structuration. Le Secrétaire général n'est pas nommé et les différentes directions ne sont pas encore opérationnelles. Le point focal du gouvernement pour le NEPAD a été nommé fin décembre 2003.

I.15. Les points forts des institutions gouvernementales portent sur les fortes synergies institutionnelles qui ont caractérisé l'élaboration de la SRP et de la SDR. Ce qui sous-tend la volonté affichée du gouvernement d'échanger avec l'ensemble des acteurs (monde rural et bailleurs de fonds).

¹⁸ Adopté par l'ordonnance 93-015.

¹⁹ Initiative pour la fertilité des sols, cit.

²⁰ Stratégie de développement rural, 2003.

Au chapitre des faiblesses, on peut noter: (i) la forte dispersion des répondants du monde rural à travers plusieurs départements ministériels rendant difficile la condition et le suivi-évaluation des activités de développement; (ii) les éternels débats sur l’ancrage ministériel des programmes issus du secteur rural entraînant des retards dans le démarrage des projets; et (iii) la faiblesse des moyens humains, matériels et financiers dont disposent les institutions publiques.

I.16. Durant les dernières années, *le monde rural et la société civile* ont été au centre des préoccupations du gouvernement nigérien. En témoignent les Principes directeurs du développement agricole, la loi sur les coopératives et celle sur les Chambres d’agriculture. On peut également, dans ce contexte, citer le Programme de relance économique (1999) qui introduit la notion de formation et de renforcement des capacités des acteurs à travers une large décentralisation et une déconcentration de l’administration.

I.17. A ce jour, les principales institutions dans ce domaine sont: (i) la Chambre de commerce qui regroupe surtout les opérateurs de l’import-export; (ii) l’Union nationale des coopératives dissoute en 1997, puis autorisée à exercer de nouveau le 10 mai 2000 sous le sigle CONACOP (Confédération nationale des coopératives) qui devrait regrouper en filières l’ensemble des fédérations régionales du secteur rural; (iii) la coordination nationale de la plateforme paysanne, membre du réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles de l’Afrique de l’Ouest; (iv) CASPANI, consortium d’organisations paysannes récemment constitué; et (v) les organisations non gouvernementales (ONG) qui constituent un secteur de plus en plus important et donnent un nouveau dynamisme à l’exécution des projets; le répertoire de ces ONG en contient une centaine qui opèrent à travers tout le pays; il faut noter que beaucoup de ces ONG ont vu le jour avec l’avènement de tel ou tel projet et arrêtent leur fonctionnement avec la fin du projet.

I.18. Par ailleurs, il existe au Niger des centaines d’organisations paysannes et d’associations constituées à travers le pays et dans tous les secteurs. Certaines sont créées de manière spontanée tandis que beaucoup d’entre elles sont suscitées par les partenaires au développement. Quels que soient leurs formes et leurs objectifs, ces organisations n’ont pas produit tous les effets attendus, car les fonds de démarrage (fonds propres) collectés auprès des membres sont souvent dérisoires eu égard aux activités programmées.

I.19. Ces différentes organisations, malgré leur rôle indéniable dans le développement rural présent, connaissent un certain nombre de difficultés dues: (i) au faible niveau de formation; (ii) au fait qu’elles sont des associations jeunes, insuffisamment organisées et structurées (faible capacité d’organisation et d’intervention); et (iii) aux faibles moyens financiers dont elles disposent pour réaliser leurs activités. En conséquence, elles éprouvent de grandes difficultés de concertation aux niveaux régional et national, notamment pour constituer des filières. Il faut noter, cependant, qu’elles se heurtent, à ces niveaux, à certaines tendances qui s’opposent à la décentralisation en vue de conserver le système d’appui par les structures centrales de l’Etat.

(iii) *Services financiers ruraux*

I.20. Le Niger ne dispose pas actuellement d’institutions nationales avec un réseau d’agences pour pratiquer le crédit rural. Plusieurs banques commerciales ont fait faillite entre 1992 et 1998. Durant les dernières années, des Systèmes de crédits décentralisés (SFD) ont été développés avec l’appui de plusieurs bailleurs. Ceux-ci opèrent au niveau de plusieurs régions pour combler le vide laissé dans le domaine du financement agricole par la faillite ou la liquidation des banques de développement. Cependant, ces systèmes restent fragiles et la couverture de leurs besoins est limitée.

C. Cadre stratégique

(i) Objectifs et stratégie du gouvernement

I.21. Le développement rural a été constamment au cœur des préoccupations des responsables politiques du Niger. Les approches ont progressivement évolué depuis l’indépendance et peuvent se résumer de la manière suivante: (i) *de 1960 à 1973*: mise en place des politiques sectorielles; (ii) *de 1974 à 1987*: priorité à l’autosuffisance alimentaire; (iii) *de 1987 à 1991*: libéralisation dans le cadre de l’ajustement structurel; et (iv) *de 1991 à nos jours*: vers un rôle accru des acteurs privés et évolution vers la prise en compte de la lutte contre la pauvreté et l’insécurité alimentaire.

I.22. Pendant la dernière décennie, les Principes directeurs pour une politique de développement rural pour le Niger ont été formulés et adoptés²¹, dont les orientations ont été confirmées par le Programme de relance économique (PRE)²², qui prônait une approche intégrée et cohérente tout en mettant l’accent sur la redéfinition des rôles des différents acteurs. Depuis la formulation des Principes directeurs, plusieurs stratégies et politiques ont été élaborées pour mettre en œuvre ces principes et les compléter²³.

I.23. La *Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP)*, adoptée en janvier 2002 par le gouvernement nigérien, a pour ambition de diminuer l’incidence globale de la pauvreté de 63% à moins de 50% d’ici 2015. La SRP a été adoptée et approuvée par les Conseils d’administration du FMI (Fonds monétaire international) et de la Banque mondiale en 2002 pour couvrir la période 2003/05. La réalisation de l’objectif global passe par un certain nombre d’objectifs spécifiques liés aux quatre axes stratégiques, à savoir: (i) le cadre macro-économique: il s’agira d’une part d’accélérer la croissance et préserver la stabilité économique à moyen et à long terme et, d’autre part, d’améliorer le niveau de revenu et les conditions de vies des populations surtout en milieu rural; (ii) le développement des secteurs productifs: la finalité sera d’assurer la sécurité alimentaire par le développement intégré des ressources naturelles et de préserver l’environnement, de réduire les fluctuations et d’accroître les revenus des populations; (iii) l’amélioration de l’accès des pauvres aux services sociaux de base: il s’agira d’élever le niveau global de l’éducation et l’état de santé de la population, d’augmenter l’accès des populations à l’eau potable par le renforcement des capacités de mobilisation de l’eau pour la production et les besoins domestiques, et d’améliorer le cadre de vie des populations; et (iv) le renforcement des capacités humaines et institutionnelles: il s’agira d’améliorer la gestion des affaires publiques, de lutter résolument contre la corruption et d’engager une véritable décentralisation locale.

I.24. Il est à noter qu’il y a trois thèmes transversaux importants pour chaque axe: (i) la promotion de la bonne gouvernance; (ii) la redéfinition des rôles liés à la mise en œuvre des politiques, en commençant avec le rôle de l’Etat; et (iii) la prise en compte effective de l’aspect genre.

I.25. Etant donné la prééminence du secteur rural dans la SRP, il est apparu indispensable de la préciser par des stratégies sectorielles dont la *Stratégie de développement rural (SDR)*²⁴.

²¹ Adopté par l’ordonnance 92030 du 8/07/1992.

²² Loi N° 97-024 du 8 juillet 1997.

²³ Par exemple, la Stratégie opérationnelle de la sécurité alimentaire, la Loi sur les systèmes financiers décentralisés, la Stratégie de croissance agricole durable en 1999, le Programme cadre national de la lutte contre la pauvreté en 1998, le Code rural et le Code d’environnement.

²⁴ D’autres programmes ont été mis au point pour compléter la SDR, par exemple le Document cadre pour la relance du secteur de l’élevage au Niger (décret N° 2002/042/PRN du 12/03/02) et la Stratégie nationale de relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger (décret N° 2003-196-PRN-MHE-LCD du 24/07/2003).

L’élaboration de cette stratégie a débuté en décembre 2001, elle a été approuvée par le gouvernement en novembre 2003²⁵. La SDR, en créant les conditions d’un développement économique et social durable, garantissant la sécurité alimentaire des populations et une gestion durable des ressources naturelles, comporte trois objectifs stratégiques: (i) favoriser l’accès des ruraux aux opportunités économiques; (ii) prévenir les risques, améliorer la sécurité alimentaire et gérer durablement les ressources naturelles; et (iii) renforcer les capacités des institutions publiques et des organisations rurales.

I.26. Les modalités de mise en œuvre de la SDR doivent se faire par la réalisation de 14 programmes pour lesquels un plan d’action serait élaboré:

1. Développement local et communautaire
2. Gouvernance locale des ressources naturelles
3. Organisations professionnelles et structuration des filières
4. Infrastructures rurales
5. Systèmes financiers ruraux
6. Recherche–formation–vulgarisation
7. Renforcement des institutions publiques du secteur rural
8. Eau potable et assainissement
9. Réduction de la vulnérabilité des ménages
10. Préservation de l’environnement
11. Développement de l’irrigation
12. Aménagements pastoraux et sécurisation des systèmes pastoraux
13. Restauration des terres et reboisement
14. Kandadji: régénération des écosystèmes et mise en valeur de la vallée du fleuve Niger

I.27. L’irrigation figure en bonne place dans les stratégies (SRP et SDR). Pour mieux cibler les activités en matière d’irrigation, une *Stratégie nationale de développement de l’irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement (SNDICER)* est en cours de révision. Selon, une version préliminaire du document²⁶, elle vise: (i) à court et à moyen terme, à l’amélioration de la productivité et de la rentabilité des aménagements, la valorisation des productions irriguées et à l’accroissement des revenus des opérateurs; et (ii) à plus long terme, à l’amélioration durable de la sécurité alimentaire des populations et à la préservation du capital productif et des ressources naturelles. La SNDICER prévoit une irrigation à faible coût, essentiellement impulsée et gérée par les opérateurs eux-mêmes qui valorise suffisamment le rapport coût–bénéfice tout en respectant l’environnement.

I.28. Les axes de la SRP, de la SDR et, plus spécifiquement, de la SNDICER, correspondent bien aux quatre piliers du NEPAD–PDDAA, à savoir: (i) accroissement des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l’eau; (ii) amélioration de l’infrastructure rurale et des capacités commerciales pour faciliter l’accès au marché; (iii) augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim; et (iv) recherche agricole, diffusion et adoption des technologies. L’Annexe 3 montre la corrélation entre les piliers du PDDAA et les 14 programmes de la SDR. En particulier, la maîtrise de l’eau ressort comme un domaine d’intervention prioritaire.

²⁵ Décret No 2003–310 PRN/MRA.

²⁶ MDA, décembre 2003.

(ii) Stratégie des principaux bailleurs de fonds

I.29. Les situations de pauvreté et d’insécurité alimentaire du Niger sont à la base de la diversité des donateurs impliqués et des modes d’assistance. Le Niger bénéficie du concours appréciable des partenaires au développement et des actions très significatives des ONG étrangères et nationales.

I.30. **Groupe de l’UNDAF.** Les organisations et les programmes des Nations Unies, réunis dans le mécanisme UNDAF (*United Nations Development Assistance Framework*)²⁷, ont pour but la mise en œuvre des Objectifs de développement du millénaire (ODM). Dans ce cadre, un atelier a été tenu en septembre 2002 auquel ont pris part des représentants du gouvernement et de la société civile. Pendant l’atelier, la cohérence entre les ODM et les priorités de la SRP a été vérifiée, et un plan d’action pour sa finalisation, ainsi que les priorités et les domaines de coopération énumérés ci-après a été définis: (i) contribuer à assurer la sécurité alimentaire; (ii) contribuer à assurer l’accès aux services sociaux de base; et (iii) contribuer à assurer une bonne gouvernance et une croissance durable mieux répartie. Les ressources de l’UNDAF, pour la période 2004–2007, sont estimées à 534 millions de dollars EU²⁸ ou 272 milliards de FCFA²⁹. Les stratégies des principaux membres de l’UNDAF œuvrant dans le secteur rural sont présentées ci-après pour le cas de la Banque mondiale, le FIDA, le PNUD, le PAM et la FAO.

I.31. Pour la Banque mondiale³⁰, l’objectif est d’assister le Niger à exécuter et affiner sa SRP, et au même moment, de l’appuyer à atténuer les risques et les vulnérabilités auxquels le pays fait face. La stratégie de la BM pour 2003–2005 est basée sur les axes et les thèmes transversaux du gouvernement, présentés dans la SRP. En général, la BM appuie le gouvernement dans tous ces domaines. Néanmoins, son assistance à travers des projets est limitée à une partie des activités. Elle vise, notamment, les secteurs pour lesquels elle a un avantage comparatif par rapport aux autres partenaires au développement, c’est-à-dire les aspects institutionnels, structurels et d’élaboration de la politique. Par ailleurs, le programme de prêts est limité par les contraintes imposées par le volume de la dette publique. Concernant le développement des secteurs productifs, la BM vise: (i) l’agriculture irriguée; (ii) le renforcement des capacités des populations rurales pour améliorer la planification, la mise en œuvre et le suivi des microprojets en matière d’infrastructure sociale et productive; (iii) l’appui aux services agricoles pour réduire la vulnérabilité et pour augmenter la production agricole par le biais de la recherche et de la vulgarisation; (iv) la protection de l’environnement; (v) la promotion des produits agricoles pour l’exportation; (vi) l’appui à l’infrastructure routière. Enfin, il faut souligner que la BM et le gouvernement préconisent plus l’approche «programme» au lieu de l’approche «projets» afin de mieux coordonner les efforts du gouvernement et des bailleurs de fonds et d’assurer que le gouvernement joue pleinement son rôle de chef de file du processus du développement. Dans sa stratégie pour le pays (*Country Assistance Strategy, CAS*) la Banque mondiale considère qu’il est primordial que: (i) les réformes structurelles, visant le développement du secteur privé, soient exécutées; (ii) la capacité du gouvernement soit renforcée au niveau central, et aussi au niveau régional, en particulier dans le domaine des services sociaux et des fonctions administratives; et (iii) les stratégies pour les principaux secteurs soient élaborées et mises en œuvre, avant que la nouvelle «*approche programme*» puisse être mise en œuvre.

²⁷ La Banque mondiale, la CEA/O, la FAO, le FMI, le PAM, le PNUD, l’UNFPA, l’UNICEF, le BIT, le FENU, le FIDA, l’ONUDI, l’UNESCO, l’UNHCR et l’UNIFEM.

²⁸ Coordination du système des Nations Unies au Niger: Matrice des résultats de l’UNDAF 2004/2007.

²⁹ En fonction du taux de change de 510 FCFA par dollars EU (janvier 2004).

³⁰ Voir: World Bank 2003, *cit.*

I.32. La stratégie du FIDA³¹ a connu deux phases. Pour la période 1999/2001, les objectifs étaient, premièrement, de consolider les projets du FIDA en cours, en particulier les activités en matière de sécurité alimentaire, et deuxièmement, d’assister le Niger à améliorer l’accès des populations pauvres aux services financiers. Pour la phase 2001–2003, le FIDA a envisagé d’appuyer le Niger à mieux gérer les ressources naturelles, promouvoir le développement économique par la petite agriculture, développer les organisations de base et améliorer l’accès aux services sociaux fondamentaux.

I.33. L’appui du PNUD³² est axé sur: (i) le plaidoyer pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des cadres stratégiques (sécurité alimentaire, développement rural, élevage et lutte contre la désertification); (ii) le développement de la collecte de l’eau de ruissellement et la petite irrigation agricole; (iii) le plaidoyer pour l’adhésion au dispositif de prévention et d’atténuation des crises alimentaires; et (iv) la promotion des micros-crédits et du warrantage pour les micros-entreprises rurales. Le PNUD a contribué à l’élaboration et à la mise en œuvre du Programme de lutte contre la pauvreté.

I.34. Les objectifs du Programme par pays du PAM³³ sont les suivants: (i) améliorer l’accès à l’éducation de base particulièrement pour les filles; (ii) améliorer l’état nutritionnel et sanitaire des enfants ainsi que des malades atteints de la tuberculose; et (iii) atténuer la vulnérabilité à l’insécurité alimentaire. Le programme vise à associer des ressources alimentaires à des ressources non alimentaires.

I.35. En complément de son appui à la mise en œuvre du Programme régional de sécurité alimentaire (PRSA) et du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA), la FAO révisé actuellement le document de *Stratégie pour le développement agricole – horizon 2010 pour l’horizon 2015*. Ce document est une étape préliminaire dans le processus de développement de la stratégie nationale pour le suivi des recommandations du Sommet mondial de l’alimentation. Dans ce cadre, la FAO apporte son appui et son expérience dans le domaine de programmes de développement du secteur agricole. Actuellement, elle assiste le Niger surtout à travers le PSSA; elle apporte aussi sa contribution sous forme d’appui technique pour la formulation des politiques, programmes et projets.

I.36. **Autres coopérations multilatérales.** L’Union européenne (UE) coopère étroitement avec le Niger dans le domaine du développement rural à travers: (i) des accords de partenariat; (ii) du financement de l’Aide communautaire; (iii) de la Stratégie de coopération de l’UE au Niger et du programme indicatif (2001/2007). Selon cette stratégie, l’Union européenne, l’un des bailleurs de fonds les plus importants, appuie le programme de réforme macro-économique du gouvernement. Les objectifs spécifiques suivants seront retenus pour le secteur rural: (i) consolider les capacités des acteurs nigériens à prévenir les crises alimentaires; (ii) améliorer l’environnement social, technique, économique et institutionnel de la production; (iii) diversifier et augmenter les revenus des populations rurales. Les principales activités prévues sont: (i) la mise en œuvre d’un programme filière semencière; (ii) la sécurisation des systèmes agro-pastoraux; (iii) l’expérimentation des nouvelles démarches; et (iv) l’appui aux infrastructures rurales. Il convient de noter que des actions spécifiques pourraient être financées via des lignes budgétaires de l’UE, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire. Enfin, pour le secteur du transport, il a été prévu d’exécuter une étude afin d’appuyer la formulation d’une stratégie d’entretien et d’identification des programmes routiers, dont la mise en œuvre pourrait être appuyée par l’UE.

³¹ “Country Strategic Opportunities Paper”, FIDA, 1999 (COSOP).

³² PNUD, Ebauche de programme de pays avec le Niger (2004–2007).

³³ “Country Programme Niger, 2004–2007”.

I.37. La stratégie d’intervention à moyen terme de la Banque africaine de développement (BAD)³⁴ est axée sur la lutte contre la pauvreté et le développement économique durable, et plus spécifiquement sur: (i) le renforcement de l’éducation de base et de la formation; (ii) l’appui aux réformes, à la promotion de la bonne gouvernance et au renforcement des capacités; et (iii) l’appui au développement rural. Ce dernier appui passe par le soutien à la réalisation des priorités du gouvernement en matière de renforcement de la sécurité alimentaire, d’intensification et de diversification de la production agricole et de sauvegarde des ressources naturelles. A cet effet, la BAD compte accorder une attention particulière à la mobilisation et à la maîtrise de l’eau, notamment l’aménagement de périmètres irrigués. Ce soutien à l’agriculture irriguée sera accompagné d’actions intégrées de lutte contre la désertification et de désenclavement des zones à fortes potentialités agricoles, le renforcement de l’accès aux services de base, la promotion du rôle de la femme, le renforcement de l’organisation des producteurs et l’amélioration des capacités des acteurs ruraux. L’étude d’actualisation de la Stratégie nationale des énergies domestiques (SNED), approuvée en juin 2002, a doté le pays d’une politique sous-sectorielle capable d’assurer un approvisionnement durable des ménages ruraux en énergie domestique.

I.38. D’autres partenaires importants, tels que la BADEA (Banque arabe pour le développement économique en Afrique), la BOAD (Banque ouest-africaine de développement) et la BID (Banque islamique de développement), financent de nombreux projets dans le secteur rural.

I.39. **Coopérations bilatérales.** La Coopération française est le bailleur de fonds bilatéral principal du Niger et couvre plusieurs domaines comme le développement rural, l’infrastructure urbaine et les services de base ainsi que la lutte contre l’insécurité alimentaire. La Coopération allemande porte essentiellement sur les projets d’amélioration de la production agricole par la mise en valeur des ressources naturelles, sur l’appui aux secteurs d’éducation et de la santé et sur la lutte contre le VIH/SIDA. La Coopération luxembourgeoise (à travers Lux-dev) contribue à la lutte contre le VIH/SIDA et à appuyer les secteurs de l’éducation, de l’artisanat, du développement rural, etc. La Coopération néerlandaise (à travers la SNV) appuie le renforcement des capacités au niveau intermédiaire, visant la réduction de la pauvreté et la bonne gouvernance. L’effort de la Libye lié au développement rural se focalise surtout sur les domaines de l’infrastructure routière, l’irrigation et les forages.

I.40. **Conclusions.** On peut constater une adhésion très positive des bailleurs de fonds aux orientations prises et définies par le gouvernement, notamment la Stratégie de développement rural et au cadre stratégique du PDDAA. Quelques programmes, comme le développement de la petite irrigation, semblent avoir reçus un plus grand intérêt que: (i) la recherche, la formation et la vulgarisation; (ii) le renforcement des institutions publiques; (iii) le programme Kandadji; et (iv) les aménagements pastoraux et la sécurisation des systèmes pastoraux, en particulier le domaine de l’élevage bovin. La conclusion de cette analyse stratégique sera complétée par l’évaluation des principaux programmes et projets des bailleurs de fonds.

D. Principaux programmes et projets en exécution et en préparation

I.41. Les principaux projets du secteur rural financés dans le cadre du Programme d’investissements publics (PIP) se résument comme suit³⁵:

- l’Union européenne finance une vingtaine de projets dans un grand nombre de sous-secteurs comme la petite et la grande irrigation, l’approvisionnement en eau potable, la

³⁴ Niger, Document de stratégie par pays 2002–2004.

³⁵ Les projets par bailleurs de fonds sont présentés en annexe 5.

prévention et la gestion des crises alimentaires, etc.; elle a également prévu de financer deux interventions majeures dans le cadre de la sécurisation des systèmes pastoraux et de l’aménagement des pistes rurales; selon sa stratégie, l’UE financerait aussi un appui à un programme pour la filière des semences;

- la Banque mondiale intervient surtout dans les sous-secteurs d’irrigation privée, de promotion des exportations, de développement communautaire et d’eau potable; elle a prévu de financer une nouvelle intervention pour appuyer les petits paysans en matière de recherche et de vulgarisation selon une approche de réponse à la demande;
- l’Agence française de développement (AFD), bailleur bilatéral principal, finance une multitude de projets (23) dans plusieurs sous-secteurs, notamment dans le cadre du développement local, de l’eau potable, des aspects fonciers, de la prévention et de la gestion des crises alimentaires, etc.; elle envisagerait de financer un projet de développement pastoral et de gestion de parcours pour la région du Zinder;
- la Banque africaine de développement (BAD) vise surtout les projets en appui à la mobilisation des eaux dans les différentes régions; récemment, elle a décidé de financer une étude sur le Programme de Kandadji; par ailleurs, elle envisagerait de préparer un projet de développement agro-pastoral dans le Dallol Bosso central;
- la BADEA finance plusieurs projets, notamment pour le développement des infrastructures rurales et de l’irrigation et elle a prévu de financer un projet d’investissement dans le cadre du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA);
- le FIDA appuie, entre autres, les services financiers ruraux et la sécurité alimentaire; selon sa stratégie, le FIDA viserait aussi des nouvelles interventions pour la gestion des ressources naturelles et le développement de la petite agriculture;
- le PNUD, la Coopération danoise de développement international (DANIDA) et la Coopération suisse financent des projets de développement local, alors que DANIDA finance aussi, entre autres, des activités visant l’eau potable, et que la Coopération suisse est l’un des bailleurs de fonds qui finance l’aménagement des pistes rurales;
- la Coopération belge finance un grand nombre de projets (16) dont deux visent l’amélioration et la diffusion de la race bovine Azawak et la Chèvre rousse, et un appui au développement local et à l’approvisionnement en eau potable; enfin, la troisième phase du Projet Intrants (FAO/Belgique) doit démarrer en 2004.

I.42. Le PIP présente les budgets des projets de développement en exécution et ceux pour lesquels des accords entre les bailleurs de fonds et le gouvernement ont été signés. Les budgets sont composés des coûts de fonctionnement et d’investissement des projets. Les projets sont classés selon les axes de la SRP. Il n’existe pas encore de classification des projets par programme de la SDR. Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre de la SDR, un processus a été démarré qui pourrait aboutir à une telle répartition. Ce processus n’est pas facile, car la plupart de projets ont des objectifs qui touchent plusieurs programmes. Par ailleurs, il y a des projets qui ne font pas partie du PIP, mais qui sont exécutés « directement ».

I.43. Afin de pouvoir analyser l’effort des bailleurs de fonds pour financer des projets pour chaque programme de la SDR, une répartition provisoire des projets du PIP par programme de la SDR a été faite (voir tableau ci-après). Les projets ont été classés selon leur intervention principale. Comme il a

été expliqué dans le paragraphe précédent, il n’est pas possible de ranger tous les projets dans les programmes de la SDR sans ambiguïté, et les projets exécutés d’une façon « directe » échappent à l’analyse. Il faut donc considérer cette répartition comme indicative.

I.44. Les conclusions suivantes pourraient être tirées: (i) les programmes: « Développement de l’irrigation » et « Eau potable et assainissement » ont les budgets les plus importants, suivi par la « Réduction de la vulnérabilité des ménages », qui englobe tous les projets difficiles à classer dans les autres programmes; (ii) les programmes « Renforcement des institutions publiques » et « Recherche–formation–vulgarisation » n’ont pas bénéficié de projets importants comme auparavant (par exemple, le Programme de renforcement de services d’appui à l’agriculture); ces aspects sont plutôt pris en compte comme un volet mineur dans d’autres projets; (iii) la décentralisation et le « Développement local et communautaire » sont bien appuyés par des projets; (iv) les projets visant les programmes « Préservation de l’environnement » et « Restauration des terres et reboisement » ne sont plus nombreux; (v) des éléments des programmes « Infrastructure rurale » et « Organisation professionnelle et structuration des filières » sont présents dans beaucoup des projets, mais il y a très peu de projets qui ont pris le développement de ces deux programmes comme intervention principale; et (vi) le programme de Kandadji n’a pas encore bénéficié d’un grand projet d’appui. Les budgets des 14 programmes de la SDR pour la période 2004–2006 sont présentés en Annexe 4.

Estimation provisoire des budgets des projets du PIP par programmes de la SDR			
Programme de la SDR	Nombre de projets	Budget total (millions FCFA)	%
1 Développement local et communautaire	5	35 483,8	10%
2 Gouvernance locale des ressources naturelles	3	12 955,0	4%
3 Organisations professionnelles et structuration des filières	2	7 511,9	2%
4 Infrastructures rurales	2	2 702,1	1%
5 Systèmes financiers ruraux	4	32 209,6	9%
6 Recherche–formation–vulgarisation	3	4 008,8	1%
7 Renforcement des institutions publiques du secteur rural	1	194,6	0%
8 Eau potable et assainissement	17	93 028,5	26%
9 Réduction de la vulnérabilité des ménages	20	58 415,7	16%
10 Préservation de l’environnement	5	6 946,9	2%
11 Développement de l’irrigation	10	79 225,9	22%
12 Aménagements pastoraux et sécurisation des systèmes pastoraux	17	21 089,2	6%
13 Restauration des terres et reboisement	–	–	0%
14 Kandadji: régénération des écosystèmes et mise en valeur de la vallée du fleuve Niger	1	3 840,0	1%
Total	90	357 612,1	100%

I.45. Il serait intéressant de savoir si l’orientation des financements est le résultat d’un choix délibéré du gouvernement ou si celui-ci a tout simplement profité des offres de financements qui se sont présentées sans pouvoir décider vraiment ou sans avoir la possibilité de les orienter vers des sous-secteurs ou des programmes de son choix. Si c’était le cas, l’une des leçons à tirer serait de reconnaître que la simple définition de stratégie de développement sectoriel ne suffit pas à promouvoir des investissements conséquents et équilibrés susceptibles d’induire les résultats visés, d’où la nécessité d’une planification consensuelle menée avec les différents partenaires intérieurs et extérieurs pour fixer des priorités d’investissement avec des échéances sur le moyen et le long terme. Le PNIMT visant à promouvoir un développement harmonieux permettant d’atteindre les objectifs de croissance assignés au secteur s’inscrit effectivement dans ce cadre.

II. CONTRAINTES, OPPORTUNITÉS ET LEÇONS TIRÉES DE L’EXPÉRIENCE

A. Contraintes et opportunités du secteur rural

(i) *Contraintes principales*

II.1. **Contraintes physiques.** L’aridité pluviale du climat avec de constantes variations rend aléatoire toute maîtrise de la production agricole. D’une part, le démarrage de la campagne agricole est soumis aux incertitudes relatives à l’arrivée des premières pluies, ce qui influe sur la survie des premiers semis, et d’autre part, les pluies sont mal réparties dans le temps et l’espace.

II.2. L’érosion hydrique et l’érosion éolienne causent d’énormes dégâts sur les terres agricoles et les ressources naturelles se dégradent de manière alarmante. Depuis les sécheresses qui se sont succédées depuis les années 70 et l’accroissement de la population, le processus de dégradation s’est encore développé plus vite. L’appauvrissement des sols a des effets désastreux sur la production agricole.

II.3. L’exploitation des ressources en eau et en terres pour l’irrigation pourrait être intensifiée. Les contraintes qui freinent le développement de ce potentiel sont de plusieurs natures: physiques, institutionnelles, juridiques, économiques, environnementales, techniques, de gestion hydraulique et liées à la valorisation agricole des investissements.

II.4. **Contraintes institutionnelles.** Malgré l’effort considérable fait dans le cadre de la bonne gouvernance, beaucoup reste à faire pour créer un environnement propice à l’investissement et à la bonne utilisation des ressources humaines et financières du Niger. Il s’agit, notamment, du manque de clarté dans le rôle des acteurs du secteur agricole et de la détermination des rôles des ministères techniques en matière de mise en œuvre des différents programmes. A cela, il faut ajouter:

- une mauvaise utilisation des ressources humaines de l’Etat pour l’encadrement du monde rural et l’instabilité des institutions chargées du développement rural;
- un déficit chronique des finances publiques et le poids de la dette qui ne garantit pas une amélioration du niveau de vie de la population rurale;
- l’insécurité foncière pour certains groupes de la population; le régime juridique de la terre et de l’eau appelle à l’adoption des textes légaux d’application du code rural pour faciliter les programmes de développement;
- le problème de la coordination et de l’harmonisation des différentes interventions des partenaires au développement dans le secteur rural conduit à une performance sous-optimale de beaucoup de projets;
- la difficulté de mobiliser des financements suffisants et durables et le problème de consommation de crédits mis à la disposition des différents projets (voir aussi la section B de ce chapitre);
- la difficulté d’accès aux crédits pour le développement des activités agricoles.

II.5. L’expérience des Services financiers décentralisés (SFD) n’a pas résolu le problème de financement dont a besoin le monde rural. Les SFD sont concentrés dans les zones faciles d’accès, ils sont encore peu développés et leur croissance est lente. Le secteur bancaire commercial se méfie du secteur rural qui ne présente pas de garanties suffisantes.

II.6. Les coopératives et les groupements de producteurs ne parviennent pas toujours à répondre de manière satisfaisante aux préoccupations des producteurs, à savoir renforcer leur compétence dans la gestion économique et financière, la planification, la programmation et la négociation en raison des faibles capacités humaines et financières, ainsi que de la mauvaise gestion.

II.7. Le secteur privé n’a pas pris le relais de l’Etat qui s’est désengagé de certains circuits vitaux, comme celui du riz. Les problèmes, comme le manque de moyens financiers, de capacités humaines et de conditions propices à l’investissement, n’ont pas pu amener les opérateurs privés à faire de l’agriculture une activité rentable.

II.8. **Contraintes socio-économiques.** Ces contraintes restent nombreuses, notamment: (i) une pression démographique soutenue et insoutenable pour les terres agricoles; le taux d’accroissement de la population reste très élevée et se situait à 3,1% en 2001; naturellement, il contribue à creuser davantage le déficit alimentaire; (ii) un faible niveau d’éducation, d’alphabétisation et de vie des ménages qui ne favorise pas une amélioration des techniques culturales (accès aux intrants et à une technologie fiable); (iii) le problème des VIH/SIDA qui constitue une menace sérieuse pour la population et qui accentue la vulnérabilité de l’activité agricole; et (iv) les déficits nutritionnels chroniques qui touchent certaines couches de la population, ce qui entraîne un plus bas niveau d’activité que la normale.

II.9. Les infrastructures routières et de stockage sont très insuffisantes, ce qui ne favorise pas un écoulement normal de la production et un approvisionnement régulier en intrants. La transformation industrielle est presque inexistante et les circuits commerciaux sont mal maîtrisés, notamment à cause d’une faible organisation des producteurs et des commerçants, d’un manque de capacités humaines et financières (absence d’un système de financement) de la part des opérateurs et des contraintes de transport.

II.10. **Contraintes techniques et technologiques.** L’agriculture se pratique sur de petites exploitations familiales qui font des cultures pour l’essentiel en sec et selon les méthodes culturales traditionnelles caractérisées par une faible utilisation de fertilisants, l’absence de rotation, la réduction des jachères, l’utilisation de variétés en voie de dégénérescence, un déboisement incontrôlé. Les risques de maladies et d’invasion d’insectes constituent des menaces récurrentes et sont une source d’inquiétude permanente pour les producteurs.

II.11. En matière de production animale, le mode d’élevage le plus courant est de type extensif, l’alimentation de base du cheptel provenant des pâturages naturels dont la disponibilité est fonction des conditions climatiques. Dans beaucoup de régions, le problème d’abreuvement se pose avec acuité en raison de l’insuffisance des points d’eau et/ou de leur mauvaise répartition. Malgré le recul des grandes épizooties, le cheptel continue à payer un lourd tribut à des maladies d’origine virale, bactérienne ou parasitaire.

II.12. Les institutions chargées de la recherche agronomique et vétérinaire disposent de peu de moyens et de ressources humaines, et la liaison recherche-vulgarisation est faible.

(ii) *Principaux atouts et opportunités*

II.13. *Présence des ressources en terres irrigables.* Le potentiel irrigable est estimé à 270 000 ha³⁶ dont à peine 30% des superficies sont actuellement exploitées en maîtrise totale d’eau, en cultures de contre-saison et en petite irrigation privée. La reconnaissance du potentiel en terre irrigable est ancienne, incomplète et partielle, car elle ne concerne que les grands périmètres et les potentialités en petits aménagements à partir du captage des eaux souterraines des nappes ou des aquifères dont la connaissance est partielle. La répartition indicative du potentiel est donnée ci-dessous:

- 142 450 ha dans la vallée du fleuve Niger sous réserve d’une régularisation du cours d’eau dont: (i) 110 000 ha sur les terrasses nécessitant l’aménagement du barrage de Kandadji; et (ii) 32 450 ha dans les cuvettes; la superficie exploitée est estimée à 8 000 ha;
- 20 000 ha le long de la Komadougou, dans le lit du lac Tchad et les cuvettes oasiennes de Maïne Soroa;
- 10 430 ha dans la vallée des Goulbi dont la mise en valeur est en partie hypothétique par la baisse des écoulements et du niveau de la nappe liée aux retenues d’eau réalisées en amont au Nigéria;
- 39 000 ha dans la vallée des Dallols où une partie de la superficie a un taux de salinité élevé;
- 28 200 ha dans l’Ader – Doutchi – Maggia;
- 10 000 ha dans les Koromas, dont l’estimation du potentiel en eau n’est pas bien maîtrisée;
- 10 000 dans les plaines de l’Aïr et oasis du nord dont les coûts de développement sont très élevés car l’eau se trouve à 250 ou 300 mètres de profondeur; et
- 7 000 ha dans la basse vallée de Tarka.

II.14. Selon le MDA, les estimations du potentiel en eau pour les Koromas et l’ADM sont imprécises; les potentialités les plus importantes pour le développement de l’irrigation se trouvent dans la vallée du fleuve – dans les cuvettes – et le long de la Komadougou. En ce qui concerne la mobilisation des eaux de ruissellement, il existe des opportunités dans plusieurs régions du pays.

II.15. Le pays dispose d’une expérience importante concernant l’application conjointe des méthodes de fertilisation des plantes et des techniques de défense et de restauration des sols avec collecte des eaux de ruissellement. Pour freiner la dégradation alarmante des ressources naturelles, il existe des techniques de restauration et de gestion de la fertilité des sols conduisant à une pratique agricole plus durable.

II.16. *Techniques et technologies.* Le Niger dispose de plusieurs productions végétales bien adaptées aux conditions agro-climatiques du Sahel: (i) le niébé est particulièrement bien adapté aux conditions sahéniennes, et des variétés résistantes à la sécheresse ont été développées; (ii) le souchet

³⁶ Source: Etude du Plan de développement de l’utilisation des ressources en eau au Niger (1981) et Schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau (1999), cités dans la version préliminaire du document sur la Stratégie nationale de développement de l’irrigation et de la collecte des eaux de ruissellement (SNDICER).

donne de bons rendements en cultures intensives sans être aussi résistant aux périodes de sécheresse; (iii) le sésame se comporte très bien dans les conditions agro-climatiques du pays; (iv) la majorité des légumes bénéficient d’un niveau de parasitisme relativement bas et des conditions optimales de croissance; (v) les rendements de l’oignon sont très élevés; (vi) le poivron qui a un débouché commercial important au Nigéria; (vii) l’arachide, qui a fait naguère la prospérité de certaines zones du Niger, a vu sa production relancée avec la remise en activité des unités de transformation; et (viii) la gomme arabique offre des perspectives très porteuses puisque des plantations ont été entreprises sur des milliers d’hectares à travers tout le pays avec la naissance d’une nouvelle classe d’entrepreneurs dans ce secteur. Pour toutes ces productions, des gains de productivité sont possibles par l’amélioration des techniques culturales traditionnelles.

II.17. Dans le domaine de l’élevage, le Niger dispose également d’importants atouts, notamment³⁷: un énorme potentiel en bétail et viande très mal exploité malgré la présence des marchés qu’offrent les pays de la Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et de l’Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA); l’existence d’un potentiel naturel (620 000 km²) favorable aux activités d’élevage; l’existence de populations dont l’occupation dominante demeure la pratique de l’élevage et leur savoir-faire dans ce domaine; l’existence de races animales à fortes aptitudes et adaptées aux conditions climatiques; l’intéressement de plus en plus marqué au secteur par des éleveurs-investisseurs capables d’impulser une nouvelle dynamique au secteur de l’élevage; la faiblesse des coûts de production de l’élevage traditionnel; l’existence de zones propices à la culture fourragère dans l’Irhazer, le long de certaines vallées et la région de Kandadji. Afin de pouvoir capitaliser ce potentiel, le gouvernement a défini 11 programmes prioritaires dont le ‘Programme d’appui à l’élevage traditionnel par le renforcement des aménagements pastoraux et des capacités de sécurisation dans la zone pastorale’ et le ‘Programme de relance de la filière bétail – viande’³⁸.

II.18. **Commercialisation.** D’importants débouchés sont offerts par les regroupements sous-régionaux et régionaux. Des réseaux d’exportation vers l’Afrique de l’Ouest en général et même vers l’Europe existent et offrent des perspectives aux opérateurs commerciaux dans le secteur de l’agriculture et de l’élevage.

B. Performance des projets exécutés et leçons pour le futur

II.19. Le Niger a, depuis des années, beaucoup investi dans le secteur rural. Les résultats des différents projets sont loin des attentes des bénéficiaires et de l’Etat. Un examen succinct des projets de la première génération montre que la plupart ont enregistré des résultats décevants: les évaluations de ces projets allaient d’insatisfaisant à passable. On peut citer comme exemples: le Projet Dosso et le Projet Maradi clôturés au milieu des années 80, le Projet élevage en 1991, le Projet national de recherche agricole, le Projet de petites opérations de développement rural, et le Projet des services agricoles qui visait à renforcer les services de vulgarisation dans le domaine de l’agriculture, de l’élevage et de la protection de l’environnement. Les résultats de ce dernier projet n’étaient pas satisfaisants, car l’objectif d’augmenter les bénéfices des agriculteurs n’a pas été atteint. Les leçons tirées après l’évaluation du projet sont les suivantes: (i) les diagnostics participatifs sont cruciaux; (ii) la formation multidisciplinaire des agents de vulgarisation de base est possible et peut diminuer les coûts du système de vulgarisation; (iii) le gouvernement ne peut pas garantir la durabilité du système de vulgarisation à cause des coûts trop élevés; (iv) il faut définir les objectifs et les indicateurs de suivi-évaluation sans ambiguïté; et (v) il faut un suivi-évaluation bien organisé et une gestion stable du projet.

³⁷ Document cadre pour la relance du secteur de l’élevage au Niger, Ministère des ressources animales, novembre 2001.

³⁸ *Ditto*.

II.20. Pour l’ensemble des projets de cette génération, les enseignements utiles qui en ont été tirés devront être pris en compte dans la planification des futures activités au Niger: (i) le manque de mesures d’accompagnement du retrait des projets qui assurent la durabilité de l’impact; (ii) la faible capacité d’opération des organisations de producteurs et des ONG d’appui; (iii) le manque de cohérence dans les relations entre projets et entre bailleurs; (iv) l’insuffisance du suivi-évaluation; (v) le faible taux de décaissement des projets; (vi) la dépendance des organismes de crédit rural vis-à-vis des projets; (vii) la marginalisation des femmes et des jeunes; (viii) l’absence de la recherche dans les projets; (ix) la faible participation des acteurs (société civile, secteur privé, paysans) à l’élaboration concertée et à l’exécution appropriée des différents programmes et projets de développement; et (x) l’absence de protection de l’environnement.

II.21. L’ensemble de ces préoccupations tirées des leçons du passé est pris en compte dans la SRP et la SDR, ainsi que dans l’élaboration des nouveaux projets. Pour les projets de seconde génération, on constate en effet que:

- les procédures d’intervention des projets ont beaucoup évolué dans le temps en passant d’une approche purement dirigiste à **une approche participative** qui met de plus en plus en avant le plein partenariat, afin de rendre plus responsables les acteurs locaux et de suivre une approche « à la demande ». Les projets qui mettent en avant les communautés ont plus de chance de réussite grâce à la mise à contribution du savoir-faire et du vouloir-faire de ces communautés; par ailleurs, la question de durabilité des activités passe obligatoirement par la responsabilisation à la base;
- **L’approche programme** pourrait avoir de grands avantages, mais sa mise en œuvre (dans sa définition stricte³⁹) doit encore être réalisée; les avantages possibles sont: (i) une meilleure coordination des efforts du gouvernement et des bailleurs de fonds; (ii) la possibilité pour le gouvernement de jouer pleinement son rôle de chef de file du processus de développement; (iii) la facilité du suivi et du décaissement; et (iv) le renforcement des capacités des différents partenaires (cadres intervenant dans les projets, ainsi que ONG et autres prestataires locaux);
- **la coordination des interventions** de l’Etat, des bailleurs de fonds et des ONG doit être plus efficace pour: (i) mieux guider la planification des investissements par le gouvernement et permettre à celui-ci d’avoir une vision à long terme du développement; (ii) assurer des synergies entre les différentes interventions, harmoniser les approches intéressantes et veiller à ce que la mise en œuvre des projets suive les politiques nationales; et (iii) rendre plus efficace la mise en œuvre des actions sur le terrain. Ces dernières années, on constate en particulier la mise en place de cadres de concertation et de synergie d’actions aux niveaux sous-régional, régional, national ainsi qu’au niveau des partenaires au développement. Par exemple, pendant l’atelier sur la SRP en 2003, les partenaires ont approuvé des mesures pour mieux collaborer, selon les priorités définies par la SRP et la SDR;
- **la sous-utilisation de crédits** reste trop élevée avec des taux d’utilisation d’environ 50 à 63% en 2002 et 2003⁴⁰; plusieurs raisons sont évoquées: (i) la faible capacité des institutions gouvernementales et/ou d’exécution des projets en termes de programmation et de consommation des crédits; (ii) la difficulté d’obtenir des informations sur l’exécution des projets à gestion directe; (iii) les lourdeurs des procédures imposées par

³⁹ Une programmation pluriannuelle, un seul système de suivi et évaluation, de comptabilité, etc.

⁴⁰ Ministère des finances et de l’économie, direction du financement des investissements, cellule des études et synthèses, état consolidé d’exécution financière du budget d’investissement de l’Etat, 2002.

certaines partenaires au développement et les lenteurs administratives des organes de l’Etat; (iv) les procédures de passation des marchés très souvent mal maîtrisées; (v) la difficulté liée au paiement des contreparties; et (vi) les programmations irréalistes présentées par certains projets;

- **la vie associative** dans le monde rural se développe: les agriculteurs s’organisent de mieux en mieux en Organisations paysannes (OP) diverses. Les OP sont plus souvent réunies au sein des unions et celles-ci sont de plus en plus groupées en fédérations. La population comprend de mieux en mieux les enjeux de développement et le rôle qu’elle est appelée à jouer; néanmoins, ces organisations et ses membres sont encore souvent faibles et ont besoin de bénéficier d’un renforcement des capacités humaines et financières;
- **l’implication des opérateurs** (bureaux d’études, entreprises, ONG, GIE et OP) dans la conduite des activités est loin de garantir la qualité et la réalisation à temps des prestations; on assiste à des retards qui se répercutent dans l’utilisation des crédits;
- **l’aspect genre** est pris en compte dans la plupart des projets et programmes; seulement afin d’obtenir un véritable impact, il faut cibler les femmes et les jeunes avec des actions bien spécifiques, ce qui fait souvent défaut;
- **les objectifs des projets et des programmes de développement** devront être fixés d’une façon réaliste en raison des contraintes institutionnelles, physiques, socio-économiques et techniques du pays. L’évaluation par exemple de la performance de quatre projets par la BM souligne que les objectifs des projets étaient trop ambitieux⁴¹;
- **l’aspect foncier** est crucial pour le succès des projets de développement, notamment pour ceux qui concernent l’aménagement des barrages, des seuils d’épandage, des infrastructures hydroagricoles, etc.; il est crucial que la question foncière soit résolue avant le début des travaux;
- **l’effet des différentes interventions sur l’environnement est certain** avec la récupération des terres agricoles et l’augmentation des superficies cultivables, la fixation des dunes, l’amélioration du couvert végétal et, dans certains cas, la diminution de consommation de bois dans certaines zones très sensibles et la maîtrise d’exploitation autour des barrages et seuils d’épandage de crue. Ces techniques fonctionnent bien; l’appropriation par la population locale pour pérenniser les résultats reste le défi le plus important. L’évaluation du Projet de gestion des ressources naturelles (PGRN) démontre que l’impact sur l’appropriation est meilleure si les participants contribuent eux-mêmes au lieu de travailler sous forme de « Vivres contre travail », mais elle conclut aussi qu’il y des instances où les conditions de la récupération des terres requièrent des solutions «Vivres contre travail» ou le recours à des moyens mécaniques, etc.;
- **les opportunités d’élargissement** de certaines interventions et de certaines approches sont réelles, comme celles en matière de développement local⁴², d’amélioration de la fertilité des sols⁴³, d’hydraulique⁴⁴, de sécurisation des systèmes pastoraux⁴⁵, de collecte des eaux de ruissellement, s’adaptant aux conditions locales et se basant sur les leçons tirées.

⁴¹ World Bank, “Project Performance Assessment Report” No. 26269, July 2003.

⁴² Par exemple: les projets en appui au développement local de Nguigmi et de Mayahi et le PGRN.

⁴³ Par exemple: Projet de développement rural de Tahoua.

III. LIGNES DIRECTRICES DU PNIMT

A. Cadre général

III.1. Le cadre du programme d’investissement se fonde sur l’analyse: (i) des stratégies du gouvernement et de ses partenaires; (ii) des contraintes et opportunités du secteur rural; et (iii) des projets et programmes exécutés. Basé sur ces analyses, et en collaboration avec le gouvernement, des domaines prioritaires pour des interventions ont été sélectionnés. Pour le Niger, ces domaines correspondent: (i) aux deux piliers principaux du PDDAA: ‘développement de l’irrigation’ et ‘amélioration de l’infrastructure rurale’; (ii) au renforcement de la capacité de production des systèmes agropastoraux et à la prévention des risques d’insécurité alimentaire; (iii) à l’appui à la vulgarisation et la recherche; et (iii) à un cinquième domaine qui regroupe les interventions transversales. L’Annexe 3 présente les programmes de la SDR par domaine prioritaire. De ces cinq domaines, la « priorité des priorités » considérée est *l’accroissement des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l’eau, suivie par l’amélioration de l’infrastructure rurale et des capacités commerciales pour faciliter l’accès au marché.*

III.2. Il faut noter que la Stratégie de réduction de la pauvreté (SRP) et la Stratégie de développement rural (SDR) ont été le point de départ de la préparation du PNIMT. Plus spécifiquement, la sélection des domaines prioritaires et des idées de projets est basée sur les programmes de la SDR. Par ailleurs, l’horizon du PNIMT est à moyen terme (2004–2008), alors que celui de la SRP va jusqu’en 2015. Bien que le PNIMT s’inscrive pleinement dans la SRP et la SDR, et que sa prise en compte soit assurée, la vision du gouvernement se concentre sur les objectifs de réduction de la pauvreté et sur les moyens de les atteindre. Par exemple, le gouvernement cherche à mettre en valeur 110 000 ha des terres irrigables dans la vallée du Niger par le biais de la construction du barrage de Kandadji, mais son horizon dépasse le moyen terme et la construction n’est pas considérée par le PNIMT. Pour conclure, le gouvernement a une vision à plus long terme pour chaque domaine prioritaire, alors que le PNIMT se limite aux interventions qu’il est possible de réaliser à moyen terme.

III.3. Enfin, dans les domaines prioritaires, notamment pour les profils de projets bancables, les synergies seront recherchées avec: (i) les autres programmes du NEPAD pour le Niger comme l’initiative en faveur de l’environnement et celle pour la paix, la sécurité et une politique saine⁴⁶; et (ii) les initiatives régionales comme les Programmes régionaux pour la sécurité alimentaire de la CEDEAO et de l’UEMOA, les programmes de la Commission économique pour l’Afrique (CEA)⁴⁷ et ceux de l’Autorité du bassin du Niger (ABN). L’élaboration des profils de programmes retenus pendant l’atelier prend en compte tous ces aspects.

⁴⁴ Par exemple: Projet hydraulique villageoise et pastorale Zinder–Diffa.

⁴⁵ Par exemple: PASEL, financé par la Coopération suisse, départements de Dakoro, Guidan Roumji, Madarounfa et Filingué.

⁴⁶ Le Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique, Abuja, Nigéria, octobre 2001.

⁴⁷ Par exemple, le Programme de Développement de l’élevage dans la région du Liptako–Gourma.

B. Secteurs fondamentaux (piliers) du PDDAA du NEPAD

III.4. Les initiatives proposées par le PDDAA du NEPAD, mettent l’accent sur les investissements répartis entre plusieurs secteurs fondamentaux susceptibles de régler au plus vite la crise agricole en Afrique. Ces secteurs fondamentaux sont⁴⁸:

- **Gestion des terres⁴⁹ et des eaux** pour valoriser le potentiel existant et pérenniser le développement agricole. Il s’agirait de: (i) mise en valeur de petits périmètres irrigués; (ii) réhabilitation de grands périmètres irrigués; (iii) création de nouveaux périmètres irrigués.
- **Développement des infrastructures rurales et renforcement des capacités commerciales**, pour valoriser la production existante. Il s’agirait de développer les infrastructures routières, de stockage (réduire les pertes post récolte qui dépassent les 30 % de la production), de transformation (ajouter une plus value au niveau local) et de commercialisation (coordonner la production avec le marché, recherche de nouveaux marchés).
- **Augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim**. Il s’agirait de: (i) appuyer les groupes les plus démunies pour augmenter et diversifier la production agricole et en général les sources de revenus; (ii) créer des systèmes de sécurité alimentaire en cas d’urgence; (iii) améliorer la production.
- **Recherche agricole, diffusion et adoption des technologies**. Ce secteur vise la durabilité de la croissance de la production agricole à long terme. Pour améliorer la situation actuelle la croissance annuelle doit être au moins de 6 % par an. Les principaux axes auraient traités à la: (i) gestion intégrée des ressources naturelles; (ii) gestion du matériel génétique; (iii) développement de la commercialisation; (iv) politique de développement durable.
- **Développement durable des ressources animales, pêche et foresterie** par: (i) la mise en œuvre de politiques et stratégies adaptées au développement des petites exploitations; (ii) la création d’un environnement favorable à la participation du secteur privé; (iii) prise en compte des contraintes au développement agricole.

C. Domaines prioritaires d’investissement du PNIMT au Niger

III.5. L’établissement des priorités du PNIMT prend en compte les stratégies du gouvernement et celles des partenaires au développement axées toutes sur la reprise de la croissance et la lutte contre la pauvreté, ainsi que des atouts certains dont dispose le Niger. Le potentiel de développement rural du Niger fait que chacun des piliers du PDDAA trouve un bon éventail de proposition allant dans le sens de la relance des productions et des revenus, de la croissance agricole au sens large et de la réduction de l’insécurité alimentaire.

III.6. **Domaine prioritaire 1: L’accroissement des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l’eau (Pilier 1 du PDDAA)**. Sur la base de

⁴⁸ Le document du PDDAA de juillet 2003 distingue 4 secteurs fondamentaux. Le 5e a été ajouté à la Session de Maputo, juillet 2003, et figurera dans la prochaine version du PDDAA.

⁴⁹ Le terme « terre » désigne le système bio productif terrestre qui comprend le sol, les végétaux, les autres êtres vivants et les phénomènes écologiques et hydrologiques qui se produisent à l’intérieur de ce système. Cf. Convention sur la lutte contre la désertification (CCD) 1994.

l'analyse des actions prioritaires à promouvoir dans la SDR, des contraintes et des opportunités du secteur rural et des orientations des bailleurs de fonds, il apparaît évident que *le domaine d'intérêt numéro 1* reste l'accroissement des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau. Cette priorité est parfaitement reflétée dans le budget programme du MDA 2004–2008, dont l'objectif du gouvernement sur cinq ans est: (i) concernant l'irrigation: l'aménagement et la réhabilitation d'une superficie en terres irrigables de 12 000 ha et la réalisation ou consolidation des ouvrages comme les mini-barrages et les seuils; et (ii) la récupération de 2 000 ha de terres dégradées et l'amélioration de la fertilité des sols. Ce dernier objectif cadre bien avec les objectifs du Ministère de l'hydraulique, de l'environnement et de la lutte contre la désertification. Dans ce cadre, le Plan d'action national pour la fertilité des sols, validé en atelier national, prévoit la mise en place d'une phase pilote de quatre ans dans trois régions avant qu'une phase d'expansion nationale puisse démarrer.

III.7. Dans ce domaine, les priorités des bailleurs de fonds s'orientent principalement vers un appui en matière de: (i) collecte des eaux de ruissellement; (ii) irrigation privée; (iii) petits périmètres irrigués au lieu de grands aménagements; et (iv) amélioration de la fertilité des sols et protection contre l'ensablement.

III.8. L'analyse du potentiel en terres irrigables (cf. paragraphe II.13) montre que les opportunités les plus importantes se trouvent dans: (i) les cuvettes dans la vallée du fleuve; (ii) les vallées des Dallols; (iii) l'Ader – Doutchi – Maggia (ADM); (iv) la vallée de la Komadougou; (v) et la basse vallée de Tarka. Pour la collecte des eaux de ruissellement et l'amélioration de la fertilité des sols, les opportunités existent dans toutes les régions et les possibilités varient d'une zone à l'autre.

III.9. Si on prend en compte les investissements et les projets en cours et prévus⁵⁰, les besoins prioritaires pourraient être: (i) la collecte des eaux de ruissellement dans les régions de Zinder, de l'ADM et de l'Air pour lutter contre l'érosion importante dans ces régions; (ii) l'aménagement des infrastructures hydroagricoles à Dosso, où se trouve un fort potentiel en terre; (iii) le développement de l'irrigation privée, notamment le long de la Komadougou, dans les Dallols et dans la vallée du fleuve; et (iv) l'amélioration de la fertilité des sols et la lutte contre la désertification dans tout le pays.

III.10. L'analyse des conditions d'exécution des projets a montré qu'il est important de ne pas fixer des objectifs trop ambitieux pour des projets de développement. La capacité réelle de réalisation et d'encadrement sera limitée par la faiblesse des entreprises de travaux d'aménagement pour l'irrigation, de l'encadrement et des organisations paysannes, etc.

III.11. **Domaine prioritaire 2: Amélioration des infrastructures rurales et des équipements de commercialisation pour faciliter l'accès au marché (Pilier 2 du PDDAA).** L'amélioration des infrastructures rurales et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché est retenue *comme le domaine prioritaire numéro 2*. Il est difficile, dans le contexte du développement rural, de favoriser la croissance sans un investissement conséquent dans le domaine des infrastructures rurales et de la commercialisation des produits de base. En suivant les programmes de la SDR, et dans le cadre du PNIMT, trois sous-domaines prioritaires peuvent être esquissés: (i) le désenclavement par l'aménagement et la réhabilitation des pistes rurales; (ii) le renforcement des filières d'exportation des produits agricoles, incluant la construction de magasins de stockage pour l'approvisionnement et la

⁵⁰ Par exemple: l'ASAPI dans la vallée de Tarka, le PAFRIZ dans la vallée du fleuve, le PIP II et le PI-PSSA-1 (en préparation) pour l'irrigation privée, le Projet BAD pour l'irrigation dans la partie centrale du Dallol Bosso (en préparation), les Projets de la BAD pour la mobilisation des eaux de ruissellement dans le département de Tahoua et dans deux de Tillabéri et de Dosso; et le Programme spécial du Président de la République dans toutes les régions.

commercialisation des produits agricoles; et (iii) l’amélioration de l’accès à l’eau pour les besoins humains et pour le bétail.

III.12. **Désenclavement.** Sur la base d’une étude nationale (1999), le gouvernement a défini un programme prioritaire pour l’aménagement des pistes rurales: 40 idées de projets (‘unités’) ont été retenues dans ce programme dont deux sont proposées dans le PNIMT en raison des priorités. Les deux propositions concernent des zones qui ne bénéficient pas encore d’appui pour les pistes rurales. La Suisse et l’Union européenne sont les principaux bailleurs de fonds pour l’aménagement et la réhabilitation des pistes rurales.

III.13. **Renforcement des filières.** L’approche filière est bien ancrée dans la SDR. Les projets de la Banque mondiale (PPEAP) et de l’Union européenne (PAFRIZ) financent des activités dans ce cadre. Pendant la revue à mi-parcours du PPEAP (octobre 2003), le gouvernement a exprimé le vœu d’ajouter quatre filières aux sept filières existantes. Etant donné que la clôture du PPEAP est prévue pour 2005, il ne reste que deux ans pour l’appui à ces filières, ce qui n’assure pas sa durabilité. Donc, il existe un besoin de poursuivre les activités comme la formation des producteurs, des transformateurs et des intermédiaires, la mise à la disposition des fonds des crédits pour les commerçants, la structuration des organisations professionnelles des filières, l’appui à la construction des magasins de stockage et à l’équipement des unités de transformation, la création d’un système d’information sur les marchés, etc. Par ailleurs, le gouvernement a récemment fait de la production cotonnière une priorité nationale et il voudrait la promouvoir par un projet en appui à la filière du coton. En ce qui concerne les sept filières dites originales, elles seront pérennisées selon les mécanismes prévus par le gouvernement et les bailleurs de fonds du PPEAP.

III.14. **Améliorer l’accès à l’eau pour les besoins humains et le cheptel.** L’objectif du gouvernement est d’assurer que toute la population puisse avoir accès à l’eau potable en 2010⁵¹. Une étude⁵² récente prévoit que d’ici 2015 la couverture des besoins en eau atteindra 80% pour arriver progressivement à 100% à plus long terme. Pour le moyen terme (2010), les réalisations à faire sont bien définies⁵³. Pour ces réalisations, les financements sont à rechercher. Par ailleurs, le financement des 17 projets eau potable par environ 10 bailleurs de fonds différents montre l’intérêt de la communauté internationale pour atteindre ces objectifs. Compte tenu des besoins et des projets en cours et en préparation, les régions prioritaires sont: (i) les zones agro-pastorales de Tillabéri, de Tahoua, de Maradi et de Zinder; et (ii) toute la région de Diffa, de Dosso et de Tahoua. Ces zones sont prioritaires, bien qu’elles soient parfois partiellement couvertes par d’autres projets. Une élaboration éventuelle des profils de projets dans ce domaine doit tenir compte de ces projets et des leçons de leur expérience.

III.15. **Domaine prioritaire 3: Renforcement de la capacité de production des systèmes agro-pastoraux et prévention de l’insécurité alimentaire (Pilier 3 du PDDAA).** L’importance du secteur d’élevage pour les nigériens, la multiplication des conflits pour l’accès à l’eau et aux pâturages et le développement des champs de culture en zone pastorale et dans les couloirs de passage, font des systèmes agro-pastoraux un sujet de préoccupation nationale, surtout pendant les périodes de crises alimentaires. Ce domaine prioritaire numéro 3 fait face à ces défis; il correspond aux programmes de la SDR en matière de sécurisation des systèmes pastoraux et de réduction de la vulnérabilité des ménages.

⁵¹ MHE/LCD, Politiques et stratégies pour l’eau et l’assainissement: Plan d’action à court, à moyen et à long terme.

⁵² Etude de programme d’hydraulique rural réalisée par CIMA International, septembre 2003.

⁵³ Par exemple, il faut 4 500 puits cimentés et 2 600 forages équipés de pompe à motricité humaine.

III.16. **Développement du secteur élevage.** Le gouvernement le préconise à travers, entre autres, le ‘Programme d’appui à l’élevage traditionnel par le renforcement des aménagements pastoraux et des capacités de sécurisation dans la zone pastorale’ et le ‘Programme de relance de la filière bétail – viande’ pour lesquels des objectifs, des stratégies, des actions et des idées de projets ont été identifiés. Dans ce cadre, le recensement du cheptel, qui était prévu en 2004, pourrait être considéré comme un point de départ. Basé sur ses résultats, l’Union européenne a indiqué qu’elle envisage de financer un projet de développement pastoral. D’autres projets de ce type, sur financement de la Coopération suisse et de la Coopération française, sont prévus ou mis en œuvre dans certaines régions du pays, mais il reste encore un besoin important, notamment dans la bande nord de Tillabéri. Concernant la filière bétail – viande, il existe un appui dans le cadre du PPEAP qui pourrait être renforcé par une extension du projet et la consolidation de ses activités.

III.17. **Meilleure gestion des situations d’urgence.** Dans ce cadre, le gouvernement vise: (i) le renforcement et la déconcentration du dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires; (ii) la veille zoo-sanitaire et la lutte contre les épizooties; (iii) la lutte des pouvoirs publics contre les infestations majeures touchant les céréales de base; et (iv) la mise en œuvre d’actions de renforcement des capacités des populations à gérer les risques et à faire face aux crises. Plusieurs bailleurs de fonds (par exemple: l’Union européenne, la Coopération française, le PAM, l’USAID et la FAO) appuient les efforts du gouvernement à travers un quinzaine de projets. Néanmoins, il reste un effort important à accomplir, notamment pour la mise en place d’un système durable de protection phytosanitaire contre les infestations majeures touchant les cultures vivrières et pour un appui au système de prévention et de gestion des crises alimentaires, aux côtés de l’Union européenne.

III.18. **Domaine prioritaire 4: Développement de la recherche agricole et de la diffusion des technologies, afin de soutenir la croissance de la productivité à long terme (Pilier 4 du PDDAA).**

L’ensemble constitué par la recherche agricole et la diffusion et l’adoption des technologies est retenue comme *domaine prioritaire numéro 4*. Plutôt que de renforcer des structures de diffusion dont l’efficacité n’a pas été démontrée au cours des projets passés, ou de chercher d’hypothétiques financements extérieurs, l’atelier a souhaité favoriser l’expression du potentiel humain important dont dispose le SNRA (Service national de recherche agronomique). Il a été constaté, en effet, qu’il n’existe plus de projets de recherche sur financement extérieur et que le financement annuel alloué par l’Etat est largement en deçà des besoins de fonctionnement. Cependant, la demande de recherche appliquée est réelle dans la plupart des projets de développement rural. Or, le SNRA est exclu, le plus souvent, de ce marché, alors que le potentiel scientifique et la demande existent. Les bailleurs sont demandeurs de volets recherche pour les projets qu’ils financent mais ce marché échappe souvent à la recherche nationale. Les projets préfèrent établir des conventions séparées avec les chercheurs et leur fournissent les ressources limitées strictement aux besoins du projet. L’atelier a souhaité développer un programme de base d’appui à la recherche et au développement des filières porteuses sur financement majoritairement national, afin de restaurer l’image d’efficacité de la recherche nationale et de lui permettre d’accéder aux financements de la recherche appliquée dans les projets.

III.19. **Domaine prioritaire 5: Les aspects transversaux.** Dans le cadre de la politique de décentralisation, de la mise en place de la gouvernance locale, du développement des services financiers ruraux et de la préservation des ressources naturelles, il existe une demande pour un appui en matière de développement local, soit sous forme d’une composante d’un projet de développement, soit comme un projet propre. Un appui en développement local cadre bien avec les stratégies du gouvernement et avec les partenaires, et pourrait profiter de l’expérience d’autres projets dans ce domaine, comme les Projets de développement local de Nguigmi, de Mayahi, ainsi que le PGRN et le PAC financés par la Banque mondiale.

III.20. Pour prendre en compte les contraintes foncières, les particularités de l’administration locale, des associations paysannes et d’autres acteurs locaux, des actions d’accompagnement seraient menées dans le cadre des programmes bancables proposés, selon les programmes prioritaires de la SDR.

D. Critères de sélection des programmes et des projets

III.21. Dans la partie C de ce chapitre, les besoins prioritaires d’investissement ont été esquissés pour chacun des domaines prioritaires. L’identification de ces besoins a été basée sur les analyses des objectifs stratégiques, des contraintes et des opportunités du secteur rural et des projets en cours. Elle a été suivie par l’élaboration des idées de programmes et des projets. Celles-ci, pour être éligibles au titre du PNIMT, devaient répondre à un certain nombre de critères, en premier lieu, il fallait qu’elles: (i) s’inscrivent dans les axes stratégiques et domaines prioritaires de la SRP et de la SDR; et (ii) puissent être traduites en projets bancables. Les principaux critères de sélection sont d’ordre stratégique, technique, de rentabilité, de respect de l’environnement, de durabilité et de faisabilité sociale. Ces critères n’ont pas été seulement utilisés pour dégager des idées de projets, présentées pendant l’atelier de validation du 10–11 mars 2004, mais ils ont aussi été utilisés pour guider la préparation des profils de programmes par les consultants nationaux après l’atelier.

III.22. *Critères stratégiques.* Les programmes et les projets devaient s’inscrire dans les stratégies du gouvernement et il fallait qu’ils représentent un intérêt pour les populations locales. Ils devaient aussi entrer dans la stratégie des bailleurs de fonds; le gouvernement devait être prêt à contribuer sur ses fonds propres. Enfin, il était important de prendre en compte les synergies avec d’autres programmes en cours d’exécution et de préparation.

III.23. *Critères techniques.* Les programmes et les projets devaient assurer une augmentation et une meilleure valorisation des productions agricoles et animales. Il s’agissait surtout de vérifier le bien fondé technique du projet et sa viabilité en termes d’utilisation des ressources. L’existence de projets antérieurs ou conduits dans des régions similaires et ayant prouvés leur viabilité technique pouvait fournir des indications utiles dans ce sens.

III.24. *Critères de faisabilité financière et économique.* Au stade de l’identification, il était difficile d’avoir une idée très précise de la viabilité économique et financière, mais il était nécessaire d’avoir assez d’éléments justifiant la poursuite de sa préparation. Une idée grossière du coût d’investissement à l’hectare pour un système d’irrigation, par rapport aux recettes que procureront les cultures qui pourront être réalisées, pouvait fournir une indication sur la viabilité financière. Si possible, une comparaison préliminaire des bénéfices et des coûts du projet pouvait être faite en utilisant un simple ratio coûts/bénéfices.

III.25. *Critères de capacités d’absorption.* Il était particulièrement important de vérifier dans quelle mesure et à quelle échelle les institutions et les autres acteurs identifiés étaient capables de mettre en œuvre l’approche et la technologie proposée. Là encore, les expériences antérieures ou similaires permettaient de se faire une opinion.

III.26. *Critères de durabilité.* Il fallait s’assurer que l’impact du programme ou du projet serait durable. Ce critère demandait des explications précises sur le mécanisme qui garantissait la durabilité des acquis d’un projet. L’expérience d’autres projets était cruciale pour connaître les activités et les mécanismes qui avaient une chance d’être pérennisés.

III.27. *Aspects environnementaux et sociaux.* Les effets sociaux et environnementaux des programmes et des projets devaient être positifs. Les idées de projets ont été évaluées sur ces critères.

E. Identification de projets et de programmes prioritaires

III.28. Sur la base des domaines prioritaires et des critères mentionnés, une vingtaine d’idées de projets avaient été sélectionnées et présentées à l’atelier national (voir l’Annexe 6). Pendant l’atelier, les participants ont manifesté leur préférence en faveur de programmes plutôt que de projets, laissant latitude aux consultants, en accord avec les bailleurs de fonds, d’en ramener les dimensions financières à des montants acceptables pour un financement extérieur ou national éventuellement. Les participants à l’atelier ont retenus cinq programmes d’investissement dont une synthèse est présentée ci-après. Ces programmes ont été approfondis par des consultants nationaux en cinq PPIB correspondants.

III.29. Les participants à l’atelier ont rappelé que, pour chaque programme, il était important de prendre en compte les leçons tirées des projets déjà mis en œuvre (voir le paragraphe II.21); de la sorte, les projets bancables sont fondés sur: (i) l’approche participative avec un rôle important pour les organisations paysannes; (ii) l’approche programme et la mise en place de mécanismes pour assurer une bonne synergie avec d’autres projets; (iii) une attention particulière, et des activités spécifiques, pour les groupes de femmes et de jeunes; (iv) des mesures explicites pour faciliter l’utilisation des crédits; (v) la résolution des problèmes fonciers avant tout aménagement; et (vi) une approche filière qui prend en compte les aspects en amont et en aval de la production. Enfin, il fallait que le programme intervienne en respectant les orientations en matière de décentralisation et que les actions à identifier figurent aux priorités définies dans les plans de développement local élaborés de manière participative.

III.30. *Approche transversale de développement local (ATDL)*. La décentralisation du développement est une option stratégique majeure prise par le gouvernement. Les projets et programmes devraient dorénavant rentrer dans ce contexte. L’approche consiste à considérer que l’offre d’appui doit être pilotée par la demande émanant nécessairement des communautés à la base. Ces communautés (Communes) élaboreront leurs plans locaux de développement pluriannuels où figureront les priorités d’investissement dans les domaines social et économique. Les projets respecteront les priorités définies par les communautés, apporteront les ressources financières et l’appui technique nécessaires à la mise en œuvre des investissements et à leur valorisation. Une opération spécifique financée par la Banque mondiale dans ce domaine (Programme d’appui communautaire – PAC) est en cours. L’atelier a choisi de ne pas proposer de programme spécifique, mais de prendre en compte les aspects concernant le développement local au niveau des programmes sectoriels décrits ci-dessus, avec le souci d’éviter les duplications et de favoriser l’harmonisation des concepts d’une commune à l’autre.

III.31. Les cinq programmes prioritaires retenus sont:

- *Programme national de mobilisation des eaux et de développement des cultures irriguées (PME/DCI)*
- *Programme national de lutte contre la dégradation des terres et la désertification (PLDT/D)*
- *Programme de développement des infrastructures rurales (PNDIR)*
- *Programme de renforcement de la sécurisation des productions agro pastorales (PRSPA)*
- *Programme d’appui à la recherche et au développement des filières porteuses (PARFIL)*

III.32. Les cinq programmes mentionnés ci-dessus ont fait l’objet d’une formulation préliminaire dont le résumé figure ci-après.

III.33. **Résumé 1: Programme national de mobilisation des eaux et de développement des cultures irriguées (PME/DCI)**. Le programme correspond au domaine prioritaire 1: Accroissement des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l’eau.

III.34. L’objectif global du PME/DCI sera de contribuer à réduire durablement la pauvreté et l’insécurité alimentaire, à améliorer la valeur ajoutée agricole par l’accroissement et la diversification de la production irriguée. Plus spécifiquement, le programme visera: (i) une mobilisation de l’eau à grande échelle dans les conditions de viabilité économique et environnementale; (ii) le développement de l’irrigation fondé sur l’utilisation de technologies à faible coût, fiables et maîtrisables par les utilisateurs; (iii) une irrigation essentiellement impulsée et gérée par les opérateurs eux-mêmes (le rôle de l’Etat devant être recentré sur ses fonctions régaliennes); (iv) la valorisation des investissements par une production orientée par la demande; (v) la gestion et l’entretien des investissements à partir des ressources disponibles à l’exploitation; et (vi) la prise en compte des effets environnementaux néfastes et des groupes sociaux victimes de marginalisation. Un objectif national de 1 000 ha par an peut être retenu de façon préliminaire en complément aux réalisations déjà programmées (PIP2, ASAPI...).

III.35. Les composantes proposées pour le programme sont les suivantes: (i) infrastructures et équipements, qui cherchera à promouvoir les investissements et la gestion technique par le financement des ouvrages structurants et des investissements productifs sur la base d’un code de financement qui précisera le soutien de l’Etat aux bénéficiaires; (ii) renforcement de la capacités des acteurs et, en particulier, des irrigants organisés, en vue d’assurer la durabilité des ouvrages ainsi qu’une amélioration du cadre juridique et institutionnel de l’agriculture irriguée, par le règlement des contraintes foncières, la relecture du Code de l’eau et la clarification des rôles; (iii) appui à la mise en valeur, qui favorisera la recherche-développement et procurera un conseil technique par la mise en place d’un dispositif adapté à tous les niveaux (conception et plans d’investissements, technologies d’irrigation, variétés porteuses, mise en valeur agricole et activités en aval); (iv) aspects environnementaux et sociaux; et (v) gestion du programme et suivi/évaluation. Le coût indicatif sur 5 ans est estimé à près de 39,3 millions de dollars EU.

III.36. Le profil détaillé de ce projet est présenté en annexe dans le volume II du programme PNIMT.

III.37. **Résumé 2: Programme national de lutte contre la dégradation des terres et la désertification (PLDT/D)**. Le programme correspond au domaine prioritaire 1: Accroissement des superficies cultivées de façon durable et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l’eau.

III.38. L’objectif global du PLDT/D portera sur la lutte contre la pauvreté et l’insécurité alimentaire par la préservation du capital productif. Plus spécifiquement, le programme visera la restauration des terres érodées sur la base des acquis techniques enregistrés dans le pays et la sous-région, la formation de l’auto-encadrement pour les activités d’entretien, de consolidation et d’extension des ouvrages de protection des terres, la mise en valeur des terres récupérées selon des techniques améliorées (fumure localisée), la régénération du couvert végétal herbacé et arboricole. Des objectifs quantitatifs préliminaires de 20 000 ha par an de récupération de terres et de 10 000 ha de reboisement annuel pourraient être retenus.

III.39. Les composantes du programme pourraient être les suivantes: (i) traitement et mise en valeur de terres dégradées incluant des actions de récupération des terres et de leur remise en culture, les conditions d’appropriation par les bénéficiaires des terres restaurées devant être précisées au préalable; (ii) régénération des boisements (terres de cultures, bois villageois, renforcement des forêts

classées...) et des pâturages; (iii) économie d’énergie et énergies alternatives; (iv) gestion et suivi/évaluation. Le coût indicatif sur 5 ans est estimé à 30,9 millions de dollars EU (dont 20 millions de dollars EU pour la récupération des terres et 10 millions de dollars EU pour le reboisement).

III.40. Le profil détaillé de ce projet est présenté en annexe dans le volume III du programme PNIMT.

III.41. **Résumé 3: Programme de développement des infrastructures rurales (PNDIR)**. Le programme correspond au domaine prioritaire2: Amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation pour faciliter l’accès au marché.

III.42. Le PNDIR a pour objectif global de contribuer à améliorer et à développer les infrastructures rurales pour lever les contraintes à la production agricole (approvisionnement en intrants des grandes zones de production et évacuation des produits, approvisionnement en eau potable pour améliorer la situation sanitaire des producteurs...). Plus spécifiquement, le programme appuiera le développement du réseau routier rural et de points d’eau pour subvenir aux besoins domestiques et pastoraux dans les zones à haut potentiel de production agro-pastorale. En termes d’objectifs sectoriels, il s’agira de développer quelque 500 km de pistes rurales et d’en réhabiliter plus de 300 km, de créer plus de 900 points d’eau modernes (500 forages, 400 puits cimentés et 10 stations de pompage pastorales).

III.43. Les composantes indicatives du programmes sont déclinées comme suit: (i) désenclavement des zones de grande production, sous forme de création et de réhabilitation de bretelles de raccordement aux routes d’intérêt national ou régional, de mise en place de dispositifs opérationnels de maintenance impliquant les bénéficiaires et les structures décentralisées; (ii) hydraulique rurale, avec la création et la réhabilitation de points d’eau, la mise en place des comités de gestion des points d’eau dans les zones agricoles et pastorales; (iii) préservation et gestion environnementales des infrastructures rurales, pour réparer les implications environnementales de la construction de pistes et les effets négatifs sur la végétation des attroupements de bétails autour des points d’eau; (iv) gestion du programme et suivi/évaluation. Le coût indicatif sur 5 ans est estimé à 83,2 millions de dollars EU (dont 37 millions de dollars EU pour le désenclavement des zones de production et 33 millions de EU pour l’hydraulique rurale).

III.44. Le profil détaillé de ce projet est présenté en annexe dans le volume IV du programme PNIMT.

III.45. **Résumé 4: Programme de renforcement de la sécurisation des productions agropastorales (PRSPA)**. Le programme correspond au domaine prioritaire 3: Renforcement de la capacité de production des systèmes agro-pastoraux et la prévention d’insécurité alimentaire.

III.46. L’objectif global du PRSPA sera de contribuer à une réduction substantielle et durable de la pauvreté et de l’insécurité alimentaire par l’amélioration de la production animale, la prévention des risques et une meilleure gestion des situations d’urgence, ainsi qu’une meilleure valorisation des productions animales. Plus spécifiquement, le programme vise l’amélioration de la productivité et de la santé animale et le développement de systèmes agropastoraux intégrés. Il se propose de sécuriser 5 000 km² de parcours et 2 200 km de couloirs, d’améliorer la production fourragère de plus de 20 000 ha, d’appuyer l’installation de 25 vétérinaires privés et de 600 auxiliaires d’élevage communautaires, ainsi que de créer des infrastructures pour l’abreuvement (24 minibarrages, 84 puits cimentés nouvellement créés, 120 puits réhabilités) et la protection sanitaire (40 parcs de vaccination, 5 bains détiqueurs, 30 postes vétérinaires).

III.47. Les composantes du programme sont les suivantes: (i) sécurisation des aires de pâturages et des couloirs de passage d’animaux pour réduire les risques de conflits entre agriculteurs et pasteurs; (ii) amélioration des disponibilités alimentaires pour le cheptel, avec un semis d’espèces fourragères et une diversification des sources d’aliments du bétail; (iii) renforcement et élargissement du dispositif de protection sanitaire du cheptel; (iv) renforcement des infrastructures sanitaires et d’abreuvement du bétail; (v) appui à la transformation et à la commercialisation des produits animaux; (vi) renforcement de la capacité des acteurs; et (vii) gestion du programme et suivi/évaluation. Le coût indicatif sur 5 ans est estimé à 63,5 millions de dollars EU.

III.48. Le profil détaillé de ce projet est présenté en annexe dans le volume V du programme PNIMT.

III.49. ***Résumé 5: Programme d’appui à la recherche et au développement des filières porteuses (PARFIL)***. Le programme correspond au domaine prioritaire 4: Développement de la recherche agricole et de la diffusion des technologies, afin de soutenir la croissance de la productivité à long terme.

III.50. L’objectif global du PARFIL porte sur le développement de cultures à haute valeur ajoutée susceptibles d’intéresser à grande échelle le marché (national et extérieur). Les objectifs spécifiques concernent la consolidation et l’extension, en fonction de la demande, des filières agro-sylvo-pastorales abordées dans le cadre du PPEAP financé par la Banque mondiale.

III.51. Les composantes du programme sont proposées comme suit: (i) appui technique au développement des filières et recherche d’accompagnement; (ii) renforcement des capacités de la filière à travers un appui institutionnel aux organisations de producteurs/exportateurs; (iii) appui au financement des projets de développement; et (iv) gestion du programme et suivi/évaluation. Le coût indicatif sur 5 ans est estimé à 20 millions de dollars EU.

III.52. Le profil détaillé de ce projet est présenté en annexe dans le volume VI du programme PNIMT.

IV. BESOINS EN FINANCEMENT

A. Coût indicatif du programme (PPIB)

IV.1. Les tableaux ci-après présentent les estimations: (i) des enveloppes budgétaires nécessaires pour financer les cinq piliers du PNIMT au Niger; (ii) des projets et programmes existants pour lesquels le financement a déjà été assuré; et (iii) des besoins pour financer d’autres projets du secteur rural hors les piliers du PNIMT. Au total, il existe un besoin financier de 150 milliards de FCFA à rechercher (37% du programme de financement) dont 121 milliards de FCFA seraient représentés par les PPIB du PNIMT (82% du financement requis).

Programme PPIB		
Programmes	Milliards de FCFA	Millions de \$EU
PME/DCI	20,03	39,3
PLDT/D	15,76	30,9
PNDIR	42,42	83,2
PRSPA	32,40	63,5
PARFIL	10,20	20,0
Total	120,81	236,9

IV.2. L’estimation du budget des projets et programmes existants pour lesquels le financement a déjà été assuré (250 milliards de FCFA) est expliqué dans la partie C du chapitre qui suit; celle des enveloppes budgétaires nécessaires pour financer les piliers du PNIMT au Niger est basée sur les montants introduits dans la section précédente; et celle des besoins pour financer d’autres projets du secteur rural (27,5 milliards de FCFA) est aussi approfondi dans la partie C. Des financements restent à trouver pour les deux dernières catégories.

Agriculture et Développement Rural							
Programme national d’investissement à moyen terme 2004–2008 (en millions de FCFA)							
Projets et programmes existants et financés	Besoins en financement encore non assurés						
	NEPAD					Autres projets	Total Piliers 1 à 5
	Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3	Pilier 4	Pilier 5		
250 364	20 029	42 421	32 400	11 448	15 768	27 526	149 592

Note: les montants des différents piliers correspondent aux programmes: PME/DCI, PNDIR, PRSPA, PARFIL, PLDT/D, successivement.

B. Financement du secteur rural 2002–2003

IV.3. **Financement des investissements.** Le budget des investissements publics (toutes sources confondues) pour le secteur rural est passé de 47 milliards de FCFA en 2002 à 73 milliards de FCFA en 2003 (soit 38 et 50% du total des investissements). Ces montants incluent les investissements en hydraulique villageoise⁵⁴. La partie financée par le gouvernement passe de 1,5 milliard de FCFA en 2002 à 2,3 milliards de FCFA en 2003, soit de 5% des ressources nationales allouées aux financements en 2002 à 9% en 2003, ce qui est au-dessous du barème de 10% de la Déclaration de Maputo. Les problèmes liés à la consommation des crédits ont déjà été évoqués dans le chapitre « Contraintes ».

Investissement	Unité	2002			2003		
		Budget	Réalisation	Pourcentage réel	Budget	Réalisation	Pourcentage réel
Développement rural	millions	46 899	29 663	63%	72 742	36 624	50%
Total	FCFA	124 065	83 418	67%	144 707	78 086	54%
Développement rural	(%)	38%			50%		

Source: Ministère des finances et de l’économie, Direction du financement des investissements, Cellule des Etudes et Synthèses, Etat consolidé d’exécution financière du budget d’investissement de l’Etat 2002 et 2003 (version provisoire).

IV.4. **Financement du fonctionnement.** Depuis l’année 2000, le budget de fonctionnement alloué au secteur rural, toutes sources de financements confondues, a augmenté de 2,1% du budget de fonctionnement total à 4,7% en 2002 ; le pourcentage a baissé en 2003 à 3,6%. Le budget alloué au secteur rural était de 7,2 milliards de FCFA en 2003 dont 50% concernaient les dépenses de personnel. Le financement du fonctionnement étant assuré par le gouvernement, il apparaît qu’il alloue moins de 10% des ressources propres au secteur rural (Déclaration du Maputo).

IV.5. **Financement du total des investissements et du fonctionnement.** Le tableau ci-après montre qu’entre 16% et 23% du budget du gouvernement est alloué au secteur rural, avec une moyenne de 20%. Celle-ci est au-dessus de l’engagement de Maputo de consacrer au moins 10% des dépenses publiques au secteur rural. Cependant, il faut noter qu’une partie importante de ces dépenses est financée par les bailleurs de fonds. A l’issue de l’atelier national, il a été recommandé au

⁵⁴ Le secteur rural couvre les investissements dans l’agriculture, l’élevage, les forêts-faune, les institutions financières, les microréalisations et l’hydraulique.

gouvernement du Niger de s’assurer qu’au moins 10% des ressources nationales du budget national sont destinés à l’agriculture au sens large, correspondant à l’engagement de Maputo. Il a également été proposé que le gouvernement finance une partie majoritaire du programme en appui à la recherche agricole pour combler ce trou.

Total, tous financements confondus (millions de FCFA)	2002	2003	2004
Développement rural			
Investissement	46 899	72 742	70 346
Fonctionnement	10 284	7 214	7 175
Total développement rural	57 183	79 956	77 521
Total	365 844	346 647	361 553
<i>Développement rural (%)</i>	<i>16%</i>	<i>23%</i>	<i>21%</i>

C. Prévisions du financement du secteur rural 2004–2008

IV.6. Les estimations officielles les plus récentes des prévisions des investissements et des besoins de financement pour le secteur rural ont été présentées dans la SRP 2001. Elles couvrent la période 2001–2005. Le gouvernement est en train de les mettre à jour. Pour faire une estimation des besoins de financement pour la période 2004–2008, dans le cadre du PNIMT, des calculs provisoires ont été faits sur la base des hypothèses suivantes: (i) le gouvernement continue à allouer une moyenne de 20% du budget total dans le secteur rural, ce qui a été réalisé en 2002–2004; (ii) le financement est certain pour les projets faisant partie du PIP et pour le budget de fonctionnement; et (iii) le budget du gouvernement augmentera au même rythme que la croissance économique prévue.

IV.7. Basés sur ces hypothèses, les besoins de financement vont croissants de 12 à 17 milliards de FCFA en 2005 et 2006 à 59 et 62 milliards de FCFA en 2007 et 2008. Les besoins totaux sur la période 2004–2008 sont de l’ordre de 150 milliards de FCFA. C’est ce besoin, identifié dans son ordre de grandeur, qu’il s’agit de contribuer à combler par des nouveaux projets d’investissement, et notamment par ceux qui seront proposés dans le cadre du NEPAD.

Synthèse du financement du secteur rural							
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Budget total du gouvernement (a)	365 844	346 647	361 553	377 100	393 315	410 227	427 867
Budget alloué au secteur rural (b)	57 183	79 956	77 521	75 592	78 843	82 233	85 769
<i>Secteur rural/total (%)</i>	<i>16%</i>	<i>23%</i>	<i>21%</i>	<i>20%</i>	<i>20%</i>	<i>20%</i>	<i>20%</i>
Fonds disponible (c)			77 521	64 089	61 597	23 403	23 754
Besoins en financement supplémentaire			–	11,504	17 245	58 829	62 015

(a) Pour 2004 – 2008: basé sur l’hypothèse que le budget national augmente en fonction de la croissance économique prévue (4,3% par an).
(b) Pour 2005 – 2008: basé sur l’hypothèse que la moyenne de 2002–2004 de 20% sera allouée au secteur rural.
(c) Les investissements prévus dans le PIP et le budget de fonctionnement calculé sur la base de la croissance économique. Le montant disponible pour les investissements après 2006 est réparti en deux pour 2007 et 2008.

V. SUIVI ET ÉVALUATION

V.1. L’objectif d’un suivi-évaluation des résultats du PNIMT est de mesurer son impact, de pouvoir analyser son progrès, d’améliorer l’efficacité du PNIMT afin d’en tirer des leçons qui pourront être diffusées à tous les échelons et les groupes pertinents. La méthodologie proposée vise un système simple et une unité de suivi légère par l’emploi des données provenant d’autres systèmes comme ceux de la SRP et de la SDR.

V.2. L’impact pourrait être mesuré à plusieurs niveaux par:

- les indicateurs de pauvreté monétaire, de conditions de vie, de potentialités socio-économiques, de genre comme ils ont été définis pour la mise en œuvre de la SRP;
- les indicateurs de la mise en œuvre des programmes de la SDR, surtout physiques, comme la superficie en terres irrigables aménagées; ces indicateurs seront définis pour chaque programme pendant l’élaboration du Plan d’action de la SDR;
- les dépenses publiques pour la SRP et chaque programme de la SDR; et
- les indicateurs des domaines prioritaires du PNIMT: (i) *domaine 1*: la superficie équipée pour la culture irriguée, la superficie réhabilitée, la superficie qui a bénéficié des structures de collecte de l’eau de ruissellement et les superficies mises en valeur; (ii) *domaine 2*: le nombre de kilomètres de routes réhabilitées/aménagées, le nombre de nouveaux points d’eau modernes mis en marche, la réduction en temps/coûts pour transporter les produits agricoles et l’eau; (iii) *domaine 3*: le nombre de semaines entre le début d’une crise alimentaire et l’arrivée de l’aide, les productions, les importations et les exportations des produits végétaux et animaux; (iv) *domaine 4*: les rendements des principales cultures; et (v) *domaine 5*: les fonds dépensés à travers les mécanismes de financements locaux. Enfin, pour chaque domaine du PNIMT, les budgets et les dépenses des projets du développement du secteur rural, en faisant la comparaison entre la partie des dépenses allouée au secteur rural et la déclaration de Maputo.

V.3. Les trois premiers groupes d’indicateurs seront collectés et publiés par les unités de suivi-évaluation de la SRP et la SDR. La SRP a des objectifs ambitieux pour systématiser et mettre en cohérence le suivi et l’évaluation des politiques publiques. Dans la SDR, il a été prévu de mettre en place une structure spécifique pour coordonner son suivi-évaluation. Par ailleurs, l’élaboration du Plan d’action de la SDR devrait être achevée et incorporerait un système de suivi-évaluation. En principe, ces données satisferont les besoins généraux du PNIMT. La SRP et la revue des dépenses publiques en cours fournissent des informations sur la situation de base.

V.4. Les indicateurs du dernier groupe seront affinés après la formulation définitive des programmes du PNIMT. Les données sur les résultats et l’impact des projets seront collectées et publiées par les unités de mise en œuvre de ces projets. L’analyse de ces données et de celles des unités de suivi-évaluation de la SRP et de la SDR, le suivi des investissements dans les domaines prioritaires du PNIMT et la publication des résultats du PNIMT seront menés par l’équipe du point focal pour le NEPAD.

V.5. Sur le plan institutionnel, la coordination se fera à partir du point focal du NEPAD (structures du Ministère chargé des programmes du NEPAD pour le Niger). Le point focal sera en liaison avec les structures d’ouvrage de la SRP et de la SDR tant au niveau de la Primature qu’à celui des structures identifiées au niveau sectoriel (Ministères en charge du développement rural qui s’occuperont de

l’exécution des activités de la SDR) et avec les unités de suivi-évaluation des différents projets. Le point-focal du NEPAD sera assisté par un expert en suivi-évaluation.

V.6. Enfin, il a été recommandé, pendant l’atelier de validation du PNIMT, de constituer un comité de suivi des recommandations de l’atelier.

